

HT
395
.C32A514
Nouveau-
Brunswick

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'un des rapports sur les
perspectives de développement
dans les provinces, territoires
et régions du Canada
préparés par *L'Canada*
le ministère de l'Expansion économique régionale



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Expansion
Économique
Régionale

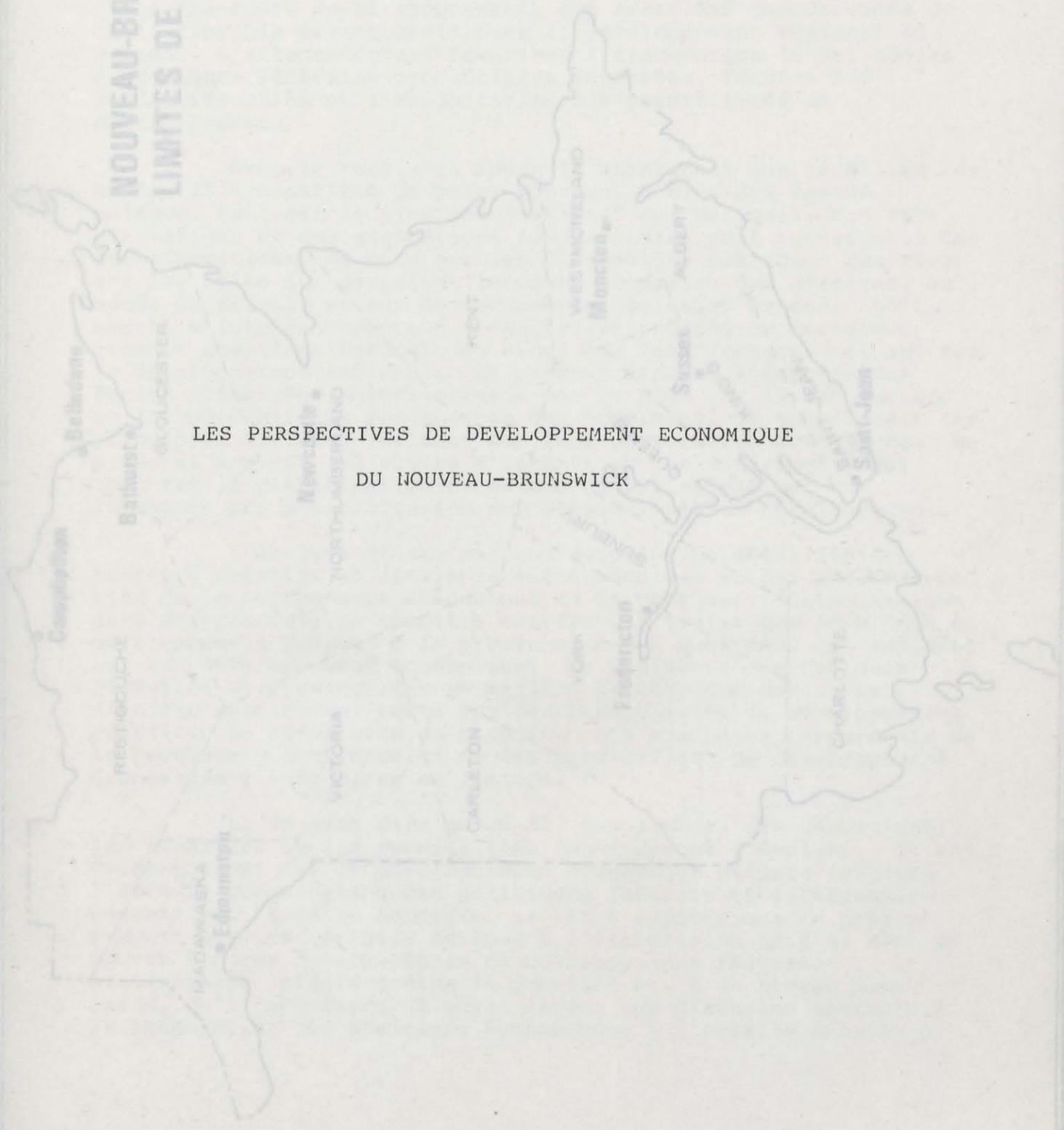
Regional
Economic
Expansion

Décembre 1979

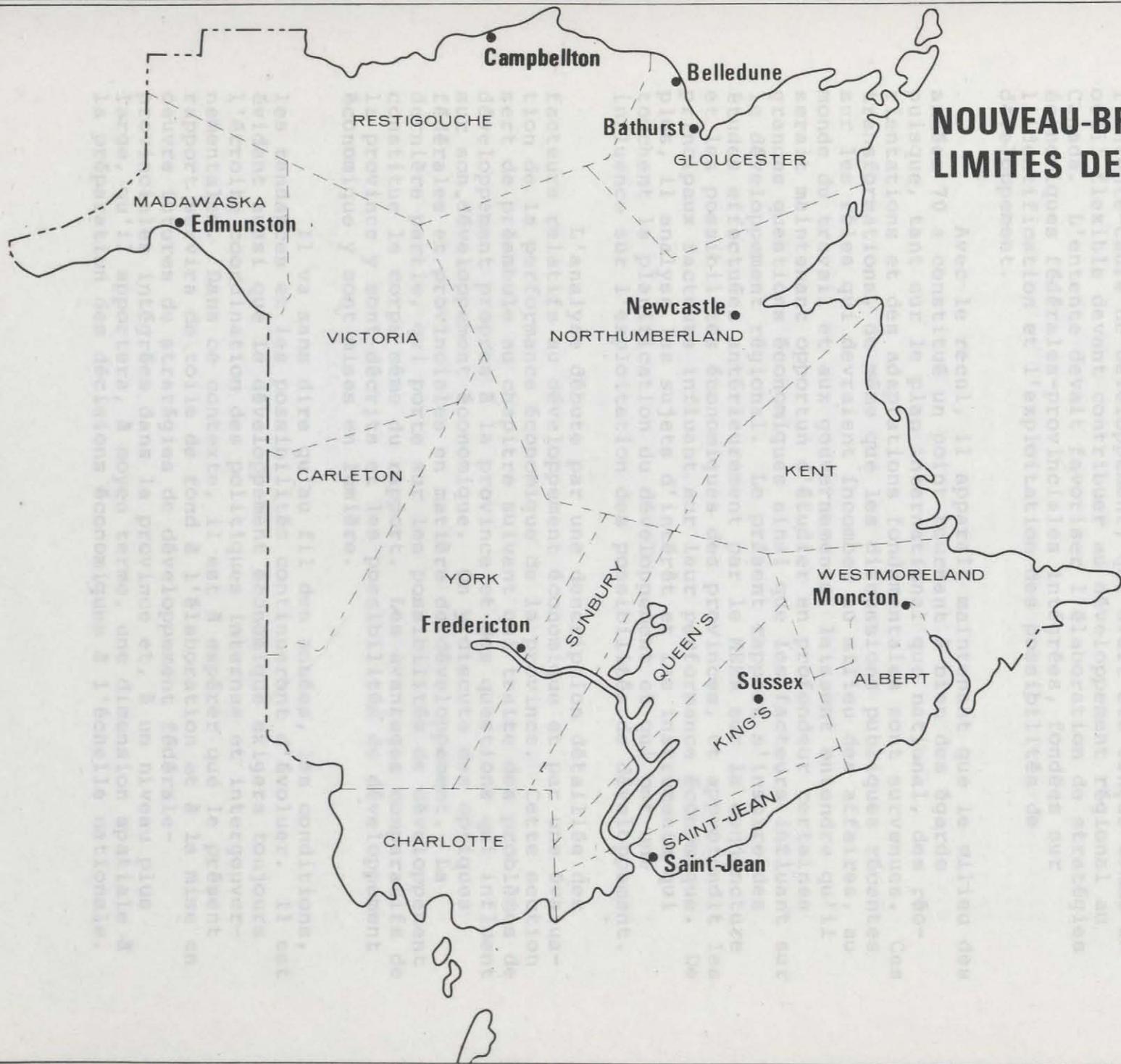
NOUVEAU-BRUNSWICK
LIMITES DE COMTÉS

Industry, Trade and Commerce
Library
MAR 4 1980
Library Bibliothèque

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



NOUVEAU-BRUNSWICK LIMITES DE COMTÉS



PREFACE

En 1973, le ministère de l'Expansion économique régionale publiait une série de rapports sur la conjoncture économique de chacune des provinces et sur leurs perspectives de développement. Ces rapports ont servi lors des discussions qui ont abouti à la mise en place d'un nouveau mécanisme fédéral-provincial, l'entente-cadre de développement, qui avait été conçue comme un outil flexible devant contribuer au développement régional au Canada. L'entente devait favoriser l'élaboration de stratégies économiques fédérales-provinciales intégrées, fondées sur l'identification et l'exploitation des possibilités de développement.

Avec le recul, il apparaît maintenant que le milieu des années 70 a constitué un point tournant à bien des égards puisque, tant sur le plan international que national, des réorientations et des adaptations fondamentales sont survenues. Ces transformations, de même que les discussions publiques récentes sur les rôles qui devraient incomber au milieu des affaires, au monde du travail et aux gouvernements, laissent entendre qu'il serait maintenant opportun d'étudier en profondeur certaines grandes questions économiques ainsi que les facteurs influant sur le développement régional. Le présent rapport s'inspire des études effectuées antérieurement par le MEER sur la conjoncture et les possibilités économiques des provinces, et approfondit les principaux facteurs influant sur leur performance économique. De plus, il analyse les sujets d'intérêt et les instruments qui touchent la planification du développement et qui ont une influence sur l'exploitation des possibilités de développement.

L'analyse débute par une description détaillée des facteurs relatifs au développement économique et par une évaluation de la performance économique de la province. Cette section sert de préambule au chapitre suivant qui traite des problèmes de développement propres à la province et des questions qui influent sur son développement économique. On y discute des optiques fédérales et provinciales en matière de développement. La dernière partie, qui porte sur les possibilités de développement constitue le corps même du rapport. Les avantages comparatifs de la province y sont décrits et les possibilités de développement économique y sont mises en lumière.

Il va sans dire qu'au fil des années, les conditions, les tendances et les possibilités continueront d'évoluer. Il est évident aussi que le développement économique exigera toujours l'étroite coordination des politiques internes et intergouvernementales. Dans ce contexte, il est à espérer que le présent rapport servira de toile de fond à l'élaboration et à la mise en oeuvre futures de stratégies de développement fédérale-provinciales intégrées dans la province et, à un niveau plus large, qu'il apportera, à moyen terme, une dimension spatiale à la préparation des décisions économiques à l'échelle nationale.

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-------|---|----|
| 1. | APERCU GENERAL..... | 1 |
| 2. | LES FACTEURS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..... | 3 |
| 2.1 | Les facteurs..... | 3 |
| 2.1.1 | Les ressources..... | 3 |
| 2.1.2 | La situation du marché..... | 8 |
| 2.1.3 | Autres facteurs..... | 10 |
| 2.2 | Aperçu général de la performance économique..... | 12 |
| 2.2.1 | Les indicateurs généraux..... | 12 |
| 2.2.2 | Le marché du travail..... | 14 |
| 2.2.3 | Le climat des investissements..... | 16 |
| 2.2.4 | Aperçu sectoriel de la situation..... | 18 |
| 2.2.5 | La situation régionale..... | 23 |
| 2.3 | Les perspectives à moyen terme..... | 25 |
| 3. | LES QUESTIONS ET PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT..... | 27 |
| 3.1 | L'énergie..... | 27 |
| 3.2 | L'urbanisation..... | 29 |
| 3.3 | La politique de création d'emplois..... | 31 |
| 3.4 | Les transports..... | 33 |
| 3.5 | La situation fiscale de la province..... | 34 |
| 3.6 | Le secteur de l'exportation..... | 35 |
| 4. | LES APPROCHES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..... | 37 |
| 4.1 | Le gouvernement fédéral..... | 37 |
| 4.2 | Le gouvernement provincial..... | 38 |
| 5. | LES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..... | 44 |
| 5.1 | L'agriculture et les industries connexes..... | 44 |
| 5.2 | Les pêches et la transformation du poisson..... | 47 |
| 5.3 | L'industrie forestière..... | 49 |
| 5.4 | L'extraction minière..... | 55 |
| 5.5 | La fabrication non axée sur les ressources..... | 58 |
| 5.6 | La construction navale et la réparation des navires..... | 59 |
| 5.7 | Le transport et la construction..... | 60 |
| 6. | RESUME ET CONCLUSIONS..... | 62 |

1. APERCU GENERAL

L'économie du Nouveau-Brunswick a connu, entre les années 1971 et 1978, un essor considérable, tant en termes absolus que comparativement à celle du pays dans son ensemble. Pour ce qui est de la croissance de la production et des investissements, la performance du Nouveau-Brunswick a surpassé celle du pays. Par suite de cet essor, la tendance habituelle vers une émigration nette s'est renversée et, par conséquent, le taux de croissance démographique a été supérieur à la moyenne nationale.

Cependant, la croissance de l'emploi, bien que soutenue par rapport à celle des années antérieures, n'a pas été suffisante pour absorber une main-d'oeuvre présentant un taux d'accroissement supérieur à la moyenne canadienne. En conséquence, le taux de chômage a augmenté régulièrement pendant cette période. Le chômage est particulièrement élevé au sein du groupe d'âge de 15 à 24 ans.

Le revenu gagné par habitant, en tant que proportion de la moyenne nationale, a diminué légèrement au cours de la période, l'augmentation du revenu gagné par employé ayant été contrebalancée par la diminution relative de la proportion de la main-d'oeuvre employée.

Tout comme pour l'ensemble du pays, on prévoit d'ici à 1985 une croissance économique modérément plus lente que celle que nous avons connue entre 1971 et 1978. On peut s'attendre que le taux de chômage, qui a connu un accroissement soutenu au cours de la période 1971-1978, diminue quelque peu par rapport au niveau très élevé où il se situe actuellement. Il existe, toutefois, un certain nombre de possibilités de développement économique provincial. Le secteur des mines est l'activité qui serait peut-être la plus prometteuse. Les éléments les plus importants dans ce domaine sont l'expansion de la production de zinc et de potasse et la création d'une industrie de raffinage du zinc. Le secteur des pêches offre de nombreuses possibilités au chapitre de l'expansion de la production. Cependant, ce secteur n'est pas, au Nouveau-Brunswick, aussi important qu'il l'est dans les autres provinces de l'Atlantique. Il existe également d'importantes possibilités d'accroître la production agricole destinée aux marchés tant intérieurs que d'exportation. Quant au secteur des produits forestiers, qui forme l'assise économique de la province, il est essentiel d'établir un programme de modernisation et de rationalisation des installations de production, tout en poursuivant la gestion intensive de la forêt.

Les investissements dans le secteur de la fabrication constituent un point faible depuis quelques années, mais un certain nombre de possibilités existent dans le domaine de la

fabrication non axée sur les ressources. La construction de navires de type arctique est la plus importante parmi ces possibilités.

La croissance économique soutenue des dernières années a eu pour résultat d'accroître la capacité fiscale de la province. Toutefois, bien que la faculté contributive du Nouveau-Brunswick ait correspondu à celle des autres provinces de l'Est, elle a enregistré une baisse par rapport à la moyenne de l'ensemble des provinces, puisque la capacité fiscale des provinces de l'Ouest a connu une importante hausse. La capacité fiscale de la province limite la possibilité de mettre en oeuvre des mesures de développement économique et il s'agit peut-être là de la plus importante question de développement à laquelle la province ait à faire face.

La nécessité évidente de mettre davantage l'accent sur la création d'emplois dans le cadre de la stratégie fédérale-provinciale établie en vertu de l'entente-cadre de développement Canada-Nouveau-Brunswick constitue une autre source de préoccupation. Jusqu'ici, on insistait sur l'amélioration de la production et de la productivité dans les industries axées sur les ressources. Cependant, ces industries, ne réussissent pas à elles seules à créer suffisamment d'emplois pour réduire le taux de chômage et à donner de l'emploi aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

2. LES FACTEURS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Les facteurs

2.1.1 Les ressources

L'agriculture

Au cours des cinquante dernières années ou presque, on a noté une diminution considérable de la superficie des terres agricoles au Nouveau-Brunswick, par suite principalement des développements technologiques. En 1976, les terres améliorées et l'ensemble des terres agricoles ne représentaient plus que le tiers de la superficie qu'elles occupaient en 1931. Cependant, cette baisse s'est ralentie de façon marquée entre les années 1971 et 1976 et il semble actuellement qu'elle ait cessé.

Bon nombre des agriculteurs qui ont délaissé la ferme pour s'intégrer au sein d'autres industries exploitaient de bonnes terres agricoles qui ont été laissées en friche et qui, pour la plupart, se sont reboisées.

De plus, un problème se pose quant à la disponibilité des terres. Les caractéristiques du sol et du climat, jointes au schème de colonisation, ne favorisent guère une exploitation agricole de type intensif. Ce qui fait que le rapport est faible entre la superficie des terres améliorées et la superficie totale des terres agricoles. De plus, au cours des dernières années, la croissance urbaine a grandement empiété sur les terres agricoles.

Il n'y a pas de sols de haute qualité (classe 1) à cause du peu de fertilité naturelle de la terre et des conditions climatiques peu favorables. En effet, la saison des cultures est relativement courte, fraîche et humide, ce qui a pour résultat d'inhiber la croissance végétale et d'exercer une forte influence sur le choix des types de cultures à entreprendre. La faible taille du marché provincial, ainsi que les pratiques des spécialistes en commercialisation, a limité la production d'un bon nombre de denrées.

Les pêches

Au Nouveau-Brunswick, on pratique surtout la pêche côtière. Les mollusques et les crustacés, dont notamment le homard et le crabe et les espèces pélagiques et estuariennes, surtout le hareng et le thon, constituent les principales prises. Chacune de ces espèces représente, en valeur, quelque 45 % des débarquements. Quant aux poissons de fond, on les pêche presque exclusivement dans le golfe Saint-Laurent; ils représentent 10 % des débarquements.

Le volume des pêches maritimes a diminué depuis le début des années 60 jusqu'en 1975 environ, cette baisse s'étant accentuée au début des années 70. Toutes les principales espèces ont été touchées par cette diminution qui, par ailleurs, a entraîné une sous-utilisation des usines de pêche et de traitement du poisson, une réduction de l'emploi et une faible rentabilité. Depuis 1975, cependant, le volume des débarquements et la production de poisson traité semblent s'être stabilisés.

Les forêts

Le Nouveau-Brunswick est l'une des provinces canadiennes les plus riches en forêts; sa superficie totale est couverte à 83 % de forêts productives et 94 % de cette forêt productive est peuplée d'arbres.

L'Etat et le secteur privé sont propriétaires à parts à peu près égales (45 % et 55 % respectivement), de ces forêts productives.

Le volume marchand brut des terres forestières du Nouveau-Brunswick représente quelque 70,6 millions de mètres cubes. Les espèces de bois tendre dominant, formant 72 % du volume marchand brut, tandis que les bois durs forment les autres 28 %.

Parmi les bois tendres, l'épinette blanche, l'épinette rouge et le sapin baumier sont les espèces les plus importantes, alors que, parmi les bois durs, ce sont l'érable à sucre, l'érable rouge, le bouleau blanc et le merisier qui prédominent.

Les peuplements exploitables au Nouveau-Brunswick sont, dans bien des cas, de qualité moyenne ou pauvre. La tordeuse des bourgeons de l'épinette a gravement endommagé le sapin baumier et, un peu moins gravement, l'épinette, tandis que le pin, le cèdre et les bois durs ont été améliorés par sélection au cours des années, les arbres et les peuplements de qualité inférieure ayant été délaissés.

Au cours des années 60 et au début des années 70, l'industrie des produits forestiers a connu une expansion considérable. De plus, les ravages de la tordeuse ont affaibli le rendement annuel soutenu de la forêt en augmentant le nombre des arbres morts et en arrêtant leur croissance. Par conséquent, on estime que la capacité mesurée de l'industrie existante excède l'offre d'environ le tiers de la coupe annuelle autorisée; il y a un excédent de bois durs, mais cette espèce est utilisable comme bois à pâte seulement.

Les mines

De toutes les provinces du Canada, c'est le Nouveau-Brunswick qui possède les plus importantes réserves de zinc, de plomb et d'argent. Par rapport aux réserves du pays, le métal contenu dans le minerai du Nouveau-Brunswick représente des réserves, connues et estimées en termes économiques, équivalentes à 40 % du zinc, 45 % du plomb et 35 % de l'argent. Ces riches gisements de métaux communs ont provoqué une importante croissance du secteur des mines au cours des années 60. La principale mine de zinc, de plomb et de cuivre est en plein essor. Toutefois, les minerais du Nouveau-Brunswick sont relativement complexes et, considérant la technologie existante, les taux de recouvrement du métal sont faibles.

Des travaux sont en cours pour la mise en valeur de gisements de potasse importants et on s'attend que la production débute en 1982-1983, soit en même temps que l'entrée en production d'une mine de tungstène qui est également mise en valeur actuellement. On a intensifié l'exploration de l'uranium et des découvertes encourageantes ont été faites.

Les ressources humaines

Les taux élevés d'émigration au cours des décennies 50 et 60 expliquent la faible proportion de la population du Nouveau-Brunswick, par rapport au reste du Canada, dans le groupe d'âge de 25 à 54 ans au début des années 70. La forte émigration tendait aussi à abaisser le niveau général d'instruction et de compétence de la main-d'oeuvre active. Depuis 1971, le vieillissement de la population et le renversement de la tendance habituelle, selon laquelle le Nouveau-Brunswick subissait une perte de population par le biais de l'émigration, ont amené une amélioration graduelle de cette situation.

Cependant, le fait qu'une plus forte proportion de la population du Nouveau-Brunswick appartient aux groupes d'âge de 10 à 15 ans et de 15 à 24 ans signifie que, au cours des dernières années, la province a fait largement appel aux groupes d'âge plus jeunes pour répondre aux besoins du marché du travail. On peut prévoir que cette situation persistera encore quelques années.

Comme l'illustrent les tendances du taux de chômage et du rapport emploi-population, la sous-utilisation de la main-d'oeuvre faisant partie du groupe d'âge de 15 à 24 ans s'est aggravée pendant la période de 1975 à 1978. Cette situation résulte principalement du large réservoir de population appartenant à ce groupe d'âge et de la pénurie d'emplois répondant aux aspirations d'une jeunesse mieux instruite.

Tableau 1

Tendances du marché du travail

Nouveau-Brunswick et Canada

| | Rapport emploi-population | | Taux de chômage | |
|-----------------------------|------------------------------|------|--------------------|------|
| | 1975 | 1978 | 1975 | 1978 |
| Nouveau-Brunswick | | | | |
| Groupe d'âge de 15 à 24 ans | 48,0 | 44,5 | 14,9 | 20,3 |
| Total | 48,5 | 48,1 | 9,8 | 12,6 |
| Canada | | | | |
| Groupe d'âge de 15 à 24 ans | 55,3 | 55,0 | 12,0 | 14,5 |
| Total | 56,9 | 57,4 | 6,9 | 8,4 |

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Au cours des dernières années, les taux de fréquentation scolaire ont accusé une hausse notable et l'écart qui existait depuis longtemps entre le niveau moyen d'instruction de la population active au Nouveau-Brunswick et au Canada en général devrait presque disparaître d'ici à quelques années. On prévoit que le nombre d'élèves ayant atteint la fin des études secondaires au Nouveau-Brunswick continuera d'augmenter légèrement jusqu'en 1981 pour diminuer par la suite.

Etant donné la distribution géographique de l'activité économique et le taux d'urbanisation relativement bas, les possibilités d'emploi pour les femmes ont toujours été assez limitées. Bien que l'emploi des femmes et leur participation au marché du travail aient considérablement augmenté au cours des dernières années, il y a encore, dans plusieurs régions de la province, une main-d'oeuvre féminine sous-utilisée.

La rationalisation des industries primaires, pendant les années 60 et au début des années 70, a amené le départ d'une partie des travailleurs les plus qualifiés, qui ont quitté ces entreprises pour d'autres genres d'emplois. Au cours des dernières années, de grands efforts ont été faits en vue du perfectionnement des travailleurs et de l'enseignement des nouvelles techniques exigées par l'évolution de la technologie.

Cependant, le Nouveau-Brunswick, comme la plupart des autres provinces, fait face à une pénurie d'ouvriers hautement spécialisés. Ce problème est particulièrement aigu en période de demande soutenue. La grande activité des dernières années dans le domaine de la construction a amené les ouvriers spécialisés à

quitter le secteur de la fabrication pour se diriger vers le secteur du bâtiment où les emplois sont plus rémunérateurs.

Les comparaisons quantitatives de productivité et de coûts unitaires de la main-d'oeuvre entre secteurs dans les diverses provinces, qui peuvent être établies à l'aide des statistiques disponibles, ne permettent pas d'évaluer si la qualité du travail est un facteur des écarts dans la productivité.

Des rencontres non officielles avec les entrepreneurs permettent généralement de constater que, tout compte fait, les travailleurs du Nouveau-Brunswick sont au moins aussi productifs que les travailleurs des autres provinces du Canada, si l'on tient compte des échelles de production et de la nature de la technique utilisée.

Les estimations quantitatives indiquées au tableau 2 permettent d'établir que, par rapport au reste du Canada, la productivité et les coûts unitaires de la main-d'oeuvre au Nouveau-Brunswick, dans le secteur de la fabrication, se sont améliorés par rapport à la moyenne nationale, depuis 1971.

Tableau 2

Tendances de la productivité et du coût de la main-d'oeuvre dans le secteur de la fabrication

A. Valeur ajoutée par heure-personne (Canada = 100)

| | Nouveau-Brunswick | Région de l'Atlantique |
|------|-------------------|------------------------|
| 1961 | 81 | 75 |
| 1971 | 67 | 66 |
| 1975 | 89 | 73 |
| 1976 | 79 | 77 |

B. Coût salarial par dollar de valeur ajoutée (Canada = 100)

| | Nouveau-Brunswick | Région de l'Atlantique |
|------|-------------------|------------------------|
| 1961 | 101 | 112 |
| 1971 | 123 | 122 |
| 1975 | 103 | 108 |
| 1976 | 116 | 117 |

Source : Statistique Canada, n^{os} de cat. 31-203 et 31-204.

2.1.2 La situation du marché

Etant donné sa dépendance à l'égard du secteur des ressources, l'éloignement des marchés nationaux et la petite taille du marché provincial, l'économie du Nouveau-Brunswick s'appuie plus fortement sur les marchés d'exportation que l'ensemble du pays. On voit au tableau 3, qu'au cours de la période de 1974 à 1978, les exportations ont représenté, en moyenne, le quart du produit provincial brut. Depuis 1971, la proportion du PIB représentée par les exportations a constamment augmenté. La récente baisse du dollar canadien a peut-être été l'événement récent le plus marquant, puisqu'elle a augmenté de façon sensible la compétitivité des exportateurs et la rentabilité des exportations.

Tableau 3

Proportion des exportations par rapport au PIB

| | Nouveau-Brunswick | Canada |
|------|-------------------|--------|
| 1971 | 21,8 | 18,2 |
| 1974 | 28,2 | 21,0 |
| 1977 | 26,0 | 20,2 |
| 1978 | 26,1 | 21,8 |

Source : Statistique Canada, n° de cat. 65-001.

Les Etats-Unis constituent le principal marché d'exportation du Nouveau-Brunswick. Cette forte dépendance à l'égard d'un seul marché a entraîné une instabilité de la production.

La pâte à papier et le papier journal sont les principales matières exportées et représentent environ la moitié du total des exportations. Les principaux marchés pour ces produits sont les Etats-Unis (50 %) et l'Europe (25 %). Des démarches récentes ont été entreprises en vue de la pénétration des marchés du Japon et de l'Amérique du Sud.

Environ 65 % du poisson et des produits de la pêche sont actuellement exportés aux Etats-Unis. Au cours des dernières années, le marché de l'Europe de l'Ouest et celui du Japon sont devenus de plus en plus importants. La presque totalité des exportations de bois de construction est acheminée vers le nord-est des Etats-Unis.

Les exportations du Nouveau-Brunswick étant constituées en grande partie de produits non transformés ou semi-transformés, dont la vente est soumise aux fluctuations des marchés mondiaux, il en résulte souvent une grave instabilité de l'activité économique de la province.

Dans certains cas, les oscillations cycliques du marché mondial des produits marchands sont contrebalancées par des ententes commerciales bien précises. Des concentrés de zinc et de plomb, qui sont les plus importants produits exportables après les pâtes et papiers, constituent de tels cas.

Dans les provinces de l'Atlantique, l'importance du marché intérieur pour les produits manufacturés s'est accrue depuis quelques années. Le tableau 4 indique l'importance accrue de ces marchés, de même que celle des marchés d'exportation, pour les produits manufacturés dans la province.

La production manufacturière de biens destinés aux marchés locaux a augmenté depuis quelques années, mais pas en relation avec les autres marchés. En raison du taux de croissance démographique relativement élevé depuis 1971, le marché provincial d'un grand nombre de produits a atteint un seuil qui justifie la mise en place d'installations locales de production.

Le marché canadien pour les produits manufacturés, principalement l'Ontario et le Québec, a diminué en importance depuis quelques années, comme le montre le tableau 4. Sauf quelques importantes exceptions, les produits locaux non axés sur les ressources n'ont pas réussi à soutenir la concurrence des produits des grands manufacturiers sur les plans du volume de la production, de la gamme des produits, de la commercialisation et de la distribution.

Tableau 4

Destination des livraisons manufacturières
en provenance du Nouveau-Brunswick, 1967 et 1974

| Destination | 1967 (en %) | 1974 (en %) |
|---|----------------|----------------|
| Nouveau-Brunswick | 43 | 32 |
| Autres provinces de la région de l'Atlantique | 10 | 11 |
| Québec | 9 | 9 |
| Ontario | 13 | 9 |
| Région de l'Ouest | 2 | 1 |
| Yukon, territoires du Nord-Ouest et livraisons non réparties | - | 4 |
| Exportations | 24 | 33 |

Source : Statistique Canada.

2.1.3 Autres facteurs

L'échelle de production

Par suite de divers facteurs, dont la répartition géographique des ressources naturelles, un schème de colonisation dispersé et la petite taille du marché provincial et des marchés locaux, la capacité de production industrielle de la province, dans divers secteurs, est caractérisée par des unités de production de petite dimension, comparativement aux normes nationales et internationales. L'agriculture primaire, l'exploitation forestière, la pêche, la plupart des secteurs de la fabrication et du bâtiment en sont des exemples.

Dans la plupart des industries, il y a un rapport direct entre la taille de l'usine et le rendement. La petite taille de l'usine est peut-être le principal facteur du faible niveau de productivité, par rapport à la moyenne nationale, dans certains secteurs. De plus, les petits producteurs ne possèdent habituellement pas les ressources suffisantes pour investir dans des champs d'activités administratives comme la commercialisation, la recherche et le développement des produits et les systèmes intégrés de gestion. En conséquence, dans certains secteurs comme ceux du bois de sciage et des produits de la pêche, la commercialisation est trop morcelée sur une base industrielle. Dans certains secteurs industriels, la recherche et le développement axés sur les problèmes particuliers du Nouveau-Brunswick font souvent défaut.

La plupart des petites entreprises n'ont pas les capitaux nécessaires pour investir dans l'acquisition d'équipement de production moderne et dans la modernisation des procédés.

Au cours des dernières années, dans un certain nombre de secteurs, les forces du marché et de la technique ont provoqué une importante rationalisation de la fabrication en de grandes unités de production.

Il semble que cette rationalisation ait largement contribué à une importante amélioration du rendement de la production et de la productivité de la main-d'oeuvre, par rapport à la moyenne nationale, dont il a été question plus tôt. Il y a toutefois toujours lieu de rationaliser davantage dans un certain nombre d'autres secteurs.

La distribution géographique de l'activité économique

L'économie de la partie septentrionale de la province est principalement axée sur les ressources et ce type d'activité va généralement de pair avec une faible urbanisation. Dans le

nord-ouest de la province, l'agriculture et l'exploitation forestière sont les deux secteurs clés, tandis que, dans la partie nord-est, les principales activités sont l'exploitation forestière, la pêche et les mines. L'économie de la partie sud de la province repose principalement sur des activités telles que le commerce, la distribution, les transports, le gouvernement et la fabrication non axée sur les ressources. Cette région est plus fortement urbanisée.

Comme on peut s'y attendre, lorsqu'on compare des économies à caractère rural et à caractère urbain, on constate un écart considérable dans les niveaux d'emplois et de revenus. Les principaux facteurs de cet écart sont le rythme saisonnier et l'instabilité cyclique de la production axée sur les ressources, joints à la pénurie relative d'emplois pour les jeunes gens et les femmes en milieu rural.

La population a toujours eu tendance à se grouper en nombre croissant dans la partie sud de la province et cette tendance s'est maintenue au cours des dernières années. Depuis 1971, la croissance démographique s'est principalement manifestée dans les centres urbains de Moncton, de Saint-Jean et de Fredericton ou dans leur périphérie.

Les liens économiques entre le Nord et le Sud sont relativement faibles, les ressources du Nord étant généralement exportées sous la forme de matières non transformées ou semi-transformées. Quant à l'activité manufacturière du Sud, elle a peu de liens avec les régions du nord de la province.

Les facteurs institutionnels

En 1977, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté une politique générale d'acquisition gouvernementale destinée à favoriser, dans la mesure du possible, l'achat de biens produits au Nouveau-Brunswick. L'objet de cette politique est de faire en sorte que les sommes dépensées par les ministères et les organismes provinciaux servent, au maximum, à l'achat de biens et de services produits par des fabricants, des entrepreneurs et fournisseurs provinciaux.

En 1972, Approvisionnement et Services Canada adoptait une politique d'achat destinée à maximiser l'achat de biens dans la région même où ils doivent être utilisés. Le Nouveau-Brunswick ne semble pas avoir tiré parti de cette politique, peut-être à cause de la condition qui veut que l'on approche un minimum de trois fournisseurs concurrents avant de faire un achat local.

2.2 Aperçu général de la performance économique

2.2.1 Les indicateurs généraux

Les tendances démographiques

Au cours de la période de 1971 à 1978, la population du Nouveau-Brunswick a augmenté à un taux annuel moyen de 1,3 % et elle s'établit actuellement à 701 000 habitants. Ce taux d'accroissement démographique est comparable à celui de l'ensemble du Canada, qui est de 1,2 % par année. Par conséquent, le Nouveau-Brunswick a accru sa part de la population totale au pays à 3 %. Il s'agit là d'une différence marquée par rapport à ce qui s'est produit dans le passé. En effet, entre 1961 et 1971, par exemple, l'accroissement moyen démographique de la province n'était que de 0,6 % par année, comparativement au taux de 1,7 % pour l'ensemble du pays.

Le principal facteur de cet accroissement démographique a été le renversement de la tendance habituelle vers une migration de sortie. Entre 1971 et 1976, la province a accueilli 9 800 habitants du fait de l'immigration nette. Ce chiffre peut être comparé aux chiffres des années 1966 à 1971, où la province perdait 24 500 personnes à cause de la migration. La figure 1 illustre ce renversement des tendances de la migration nette.

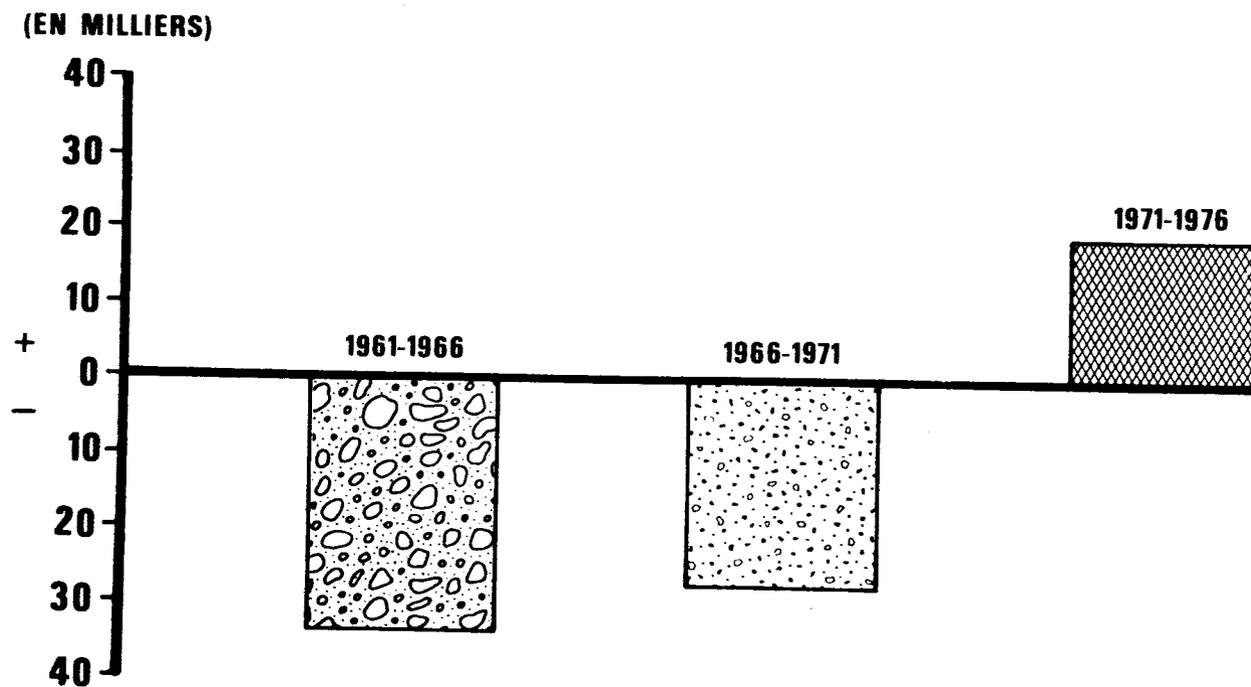
Bien que les indications révèlent que l'afflux net des migrants s'est amenuisé depuis le sommet de 1975-1976, la migration nette d'entrée se maintient entre 1 000 et 2 000 personnes par année.

La répartition de la population favorise les groupes d'âge non compris dans la population active. En 1976, le rapport de dépendance était de 60 %, alors que pour l'ensemble du Canada, ce chiffre s'établissait à 52 %.

La production et le revenu

Au cours des années 1971 à 1978, le produit intérieur brut total (PIB) a augmenté au Nouveau-Brunswick à un taux légèrement plus élevé que celui du pays dans son ensemble. Le PIB provincial a augmenté à un taux moyen de 14,5 % par année, tandis que pour le Canada ce chiffre s'établissait à 13,9 %. Ce taux de croissance représente une amélioration par rapport à la période de 1961 à 1971, alors que l'augmentation du PIB au Nouveau-Brunswick, était légèrement inférieure à celle du reste du Canada. La croissance de la production a été plutôt soutenue entre 1971 et 1975.

FIGURE 1
NOUVEAU-BRUNSWICK
MIGRATION TOTALE NETTE, PAR PÉRIODE DE QUINQUENNALE, 1961-1976



Le revenu des particuliers a augmenté, depuis 1971, plus rapidement que la moyenne canadienne. En 1977, ce revenu personnel par habitant avait atteint 74,9 % de la moyenne canadienne, tandis qu'il n'était que de 72,3 % en 1971.

Comme dans le cas de toutes les provinces, la hausse des paiements de transfert explique en grande partie l'augmentation du revenu des particuliers. Dès 1977, les paiements de transfert représentaient 21 % du revenu personnel au Nouveau-Brunswick, par rapport à 13 % pour le Canada tout entier. En 1971, les paiements de transfert représentaient 16 % du revenu des particuliers au Nouveau-Brunswick.

L'ensemble du revenu gagné a augmenté presque au même rythme que celui du reste du Canada, au cours de la période de 1971 à 1977. Cependant, à cause de la croissance démographique, qui a été légèrement plus rapide au Nouveau-Brunswick qu'au Canada, le revenu gagné par habitant a fléchi légèrement, de 68,2 % de la moyenne nationale, en 1971, à 67,9 % en 1977. Certains gains dans le revenu par habitant au Nouveau-Brunswick, par rapport à celui du Canada, ont été enregistrés au cours de la période de 1961 à 1971, mais ils sont attribuables, en grande partie, à une croissance démographique plus lente, étant donné que l'ensemble du revenu gagné a affiché une augmentation inférieure à la moyenne nationale au cours de cette période.

2.2.2 Le marché du travail

Le tableau 5 indique les tendances récentes des indicateurs pour ce qui est du marché du travail. Le solde positif de la migration d'entrée et le nombre relativement élevé de jeunes gens qui ont atteint l'âge d'entrer sur le marché du travail ont, ensemble, engendré un taux d'augmentation de l'effectif en âge de travailler, au cours des années 1971-1978, qui a dépassé la moyenne nationale.

Le taux d'activité de la main-d'oeuvre a augmenté quelque peu plus rapidement entre 1971 et 1978 qu'au Canada. En 1978, le taux d'activité était de 87,8 % de la moyenne nationale, tandis qu'il était de 85,7 % en 1971.

La population active a augmenté beaucoup plus rapidement dans la province que dans le reste du Canada, avec un taux annuel moyen d'augmentation de 3,9 % dans le premier cas et de 3,4 % dans le second.

Au cours des dernières années, la contribution des femmes à l'accroissement de la population active au Nouveau-Brunswick a été légèrement inférieure à celle du reste du Canada. Les femmes ont représenté 56 % de l'accroissement de la population active pendant les années 1975-1978, comparativement à 60 %

pour le Canada. En 1978, le taux d'activité de la main-d'oeuvre féminine a été de 85,3 % de la moyenne du Canada, par rapport à 89,4 % pour les hommes.

Tableau 5
Tendances du marché du travail,
Nouveau-Brunswick et Canada

Tableau 5a

Taux de croissance annuels moyens,
Indicateurs choisis, 1966-1971 et 1971-1978

| | Population âgée de 15 ans et plus | | Population active | | Emploi | |
|-------------------|--------------------------------------|---------|-------------------|---------|---------|---------|
| | 1966-71 | 1971-78 | 1966-71 | 1971-78 | 1966-71 | 1971-78 |
| Nouveau-Brunswick | 2,0 | 2,4 | 1,4 | 3,9 | 1,2 | 2,8 |
| Canada | 2,6 | 2,3 | 2,9 | 3,4 | 2,3 | 3,1 |

Tableau 5b
Indicateurs choisis, 1971 et 1978

| | Taux de chômage | | Taux d'activité % | | Rapport de l'emploi | |
|---|--------------------|-------|-------------------------|------|------------------------|------|
| | 1971 | 1978 | 1971 | 1978 | 1971 | 1978 |
| Nouveau-Brunswick | 6,1 | 12,6 | 49,8 | 55,0 | 46,8 | 48,1 |
| Canada | 6,2 | 8,4 | 58,1 | 62,6 | 54,5 | 57,4 |
| Pourcentage du Nouveau-Brunswick par rapport au Canada | 98,3 | 150,0 | 85,7 | 87,8 | 85,8 | 83,7 |

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

La croissance de l'emploi, bien que soutenue, si l'on se fonde sur des critères classiques, n'a pas correspondu à l'accroissement de la population active. La croissance de l'emploi a été en moyenne, de 2,8 % par année, tandis que, pour l'ensemble du Canada, elle s'est établie à 3,1 % pour la période de 1971 à 1978. Le taux de croissance annuelle pour la période de 1966 à 1971 a été de 1,2 %. Les femmes ont représenté les deux tiers de l'accroissement de l'emploi au cours des années 1975-1978, tandis que pour l'ensemble du Canada, ce chiffre s'établissait à 64,4 %. La croissance de l'emploi a été un peu plus forte au cours des années 1971-1975.

Le taux de chômage a augmenté régulièrement pendant les années 1971-1977, avant de régresser légèrement en 1978, par suite d'une très forte augmentation de l'emploi. En 1978, le taux de chômage atteignait 12,6 % par rapport à 8,4 % pour le Canada. En 1971, le taux de chômage au Nouveau-Brunswick avait été de 6,1 % et celui de l'ensemble du Canada de 6,2 %.

Le pourcentage de la population effectivement employée et le revenu moyen par travailleur sont deux des principaux facteurs qui ont conditionné les tendances en matière de revenu gagné par habitant. Le rapport emploi-population a légèrement baissé en tant que proportion de la moyenne nationale pendant la période de 1971 à 1978, comme l'indique le tableau 5b, tandis que le revenu gagné par employé a augmenté de 82,7 % de la moyenne nationale en 1971, à 85,7 % en 1977.

2.2.3 Le climat des investissements

La figure 2 illustre la croissance des investissements. Les investissements en immobilisations ont augmenté à un taux quelque peu plus rapide que dans l'ensemble du Canada au cours de la période de 1971-1978. Le taux de croissance dans la province a été de 14,4 % par année, comparativement à 13,9 % pour l'ensemble du Canada. L'écart entre les taux de croissance par habitant était légèrement inférieur. Cependant, les investissements par habitant ont augmenté tout au long de la période, par rapport à la moyenne nationale, pour se stabiliser à 85,4 % en 1978, comparativement à 83,6 % en 1971. Depuis 1975, les investissements ont atteint des niveaux supérieurs à tout ce qui s'est vu antérieurement.

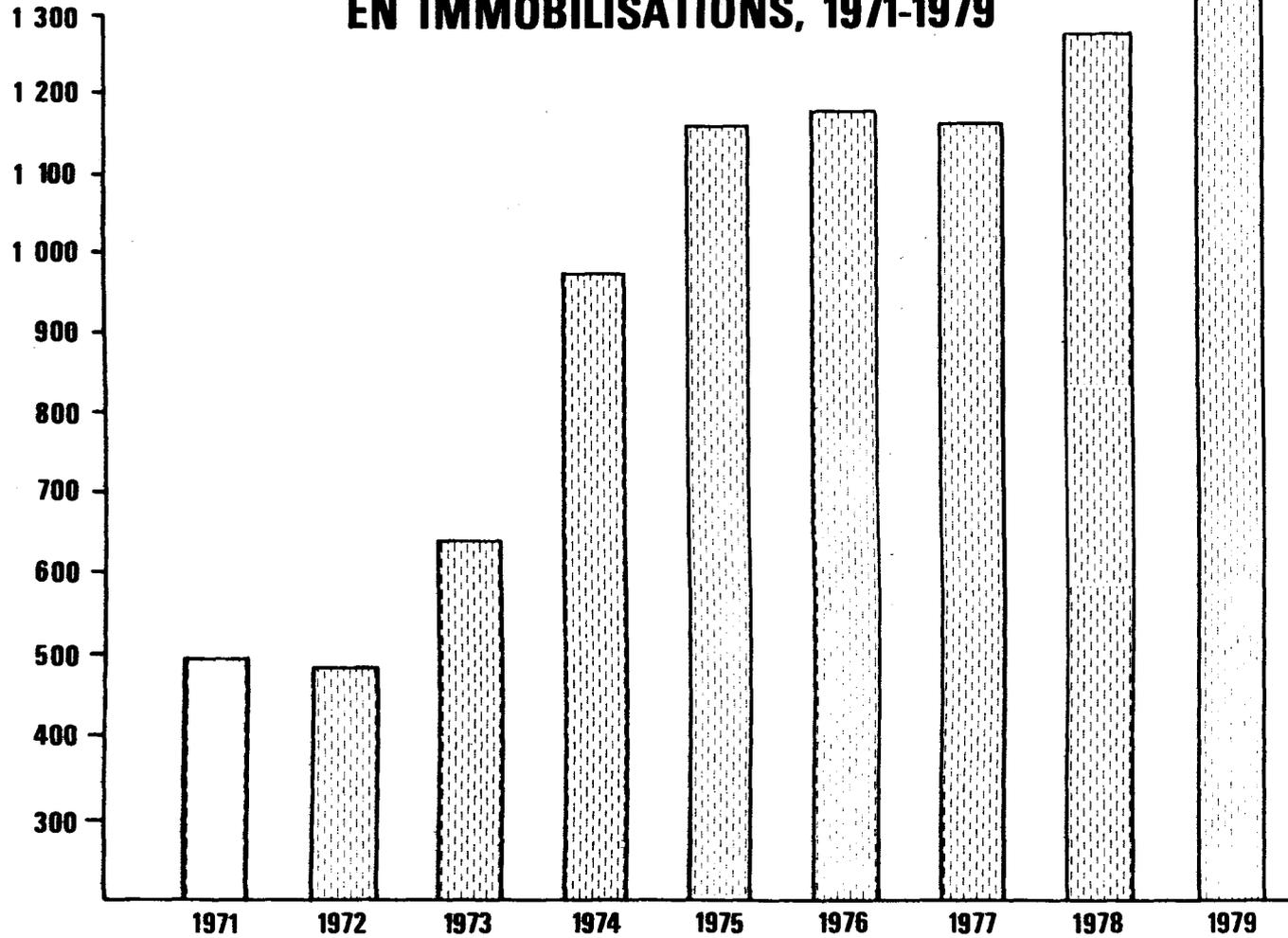
Le secteur des services publics a été le principal facteur de l'augmentation des investissements au cours de la période. L'accroissement des investissements dans ce secteur résulte surtout du vaste programme de construction de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, qui comprend une centrale de 900 mégawatts alimentée au mazout et une centrale nucléaire de 600 mégawatts. Après les services publics, ce sont le commerce, les services financiers et commerciaux, les institutions, ainsi que la construction d'immeubles gouvernementaux et d'habitations qui ont été les secteurs les plus forts.

Dans le secteur de la fabrication, qui est très important pour le Nouveau-Brunswick, les investissements n'ont enregistré qu'une augmentation très limitée entre 1971 et 1978, à l'exception d'une hausse en 1974-1975 par suite de l'expansion de la raffinerie Irving à Saint-Jean. Les investissements dans le secteur de la fabrication ont atteint des sommets exceptionnellement élevés au cours des années 1966-1971, pour représenter en moyenne 3,1 % de l'investissement manufacturier au Canada. Au cours de la période de 1971-1978, les investissements dans ce

FIGURE 2

NOUVEAU-BRUNSWICK NOUVEAUX INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS, 1971-1979

(EN MILLIONS DE \$)



secteur s'établissaient, en moyenne, à 2,7 % du total pour tout le Canada et, en 1978, ils ne représentaient plus que 2,1 % du total pour le Canada.

Dans le secteur primaire ainsi que dans celui du bâtiment, les investissements ont toujours eu une importance relative moindre pour l'économie du Nouveau-Brunswick. Il y a eu augmentation au cours de la période de 1971-1978, principalement par suite de l'expansion de la mine de plomb-zinc de la Brunswick Mining and Smelting.

Les tendances de l'investissement pour les années 1971-1978 sont indiquées au tableau 6.

Tableau 6

Tendances des investissements par secteur

Taux annuel moyen de croissance (en %)

1971-1978

| | Secteur primaire et bâtiment | Fabrica- tion | Ser- vices pu- blics | Commerce, finances et servi- ces com- merciaux | Institu- tions et services gouverne- mentaux | Habi- tation | Total |
|-----------------------|---------------------------------------|------------------|-------------------------------|--|--|-----------------|-------|
| Nouveau- Brunswick | 12,8 | 0,3 | 25,2 | 15,0 | 14,1 | 15,1 | 14,4 |
| Canada | 14,8 | 11,8 | 15,6 | 16,7 | 9,4 | 15,3 | 13,8 |

2.2.4 Aperçu sectoriel de la situation

La production

La production de biens au Nouveau-Brunswick s'est accrue à un taux annuel de 17,9 % au cours de la période 1971-1976, alors que ce chiffre s'établissait à 15,5 % pour l'ensemble du Canada. L'exception faite des pêches et des mines, tous les secteurs ont connu une croissance supérieure à la moyenne nationale. Le tableau 7 illustre le schème de croissance de la production entre 1971 et 1976.

Tableau 7

Croissance et modification structurelle de la production

| | Taux annuel moyen de croissance en (en %) 1971-76 | | Pourcentage par rapport à l'ensemble de production | | | |
|--------------------------------|--|--------|---|--------|-------|--------|
| | N.-B. | Canada | 1971 | | 1976 | |
| | N.-B. | Canada | N.-B. | Canada | N.-B. | Canada |
| Agriculture | 17,5 | 17,4 | 4,5 | 6,7 | 4,4 | 7,3 |
| Pêches | 9,0 | 13,8 | 2,6 | 0,5 | 1,7 | 0,4 |
| Forêts | 15,5 | 14,1 | 5,7 | 1,7 | 5,1 | 1,6 |
| Mines | 12,7 | 24,2 | 5,9 | 9,5 | 4,7 | 13,8 |
| Fabrication | 16,1 | 12,9 | 47,0 | 58,1 | 43,6 | 52,0 |
| Construction | 22,9 | 17,9 | 27,0 | 19,0 | 33,3 | 21,1 |
| Energie électrique | 17,4 | 13,2 | 6,9 | 4,2 | 6,7 | 3,8 |
| Total (production de biens) | 17,9 | 15,5 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : Statistique Canada, Relevé de la production, n° de cat. 61-202.

Le bâtiment a été, parmi tous les secteurs de la production de biens, celui qui a montré la croissance la plus rapide, étant donné le niveau élevé des investissements. En 1976, le bâtiment représentait le tiers de la production de biens. La production dans ce secteur dépassait le chiffre de 27 % enregistré en 1971 et se comparait avantageusement à celui de 21 % pour l'ensemble de l'économie canadienne. Depuis 1976, d'après les indications, la croissance dans ce secteur s'est légèrement atténuée du fait de la stabilisation des investissements.

La production d'énergie électrique a énormément contribué à l'accroissement de la production pendant la période de 1971 à 1976. Depuis 1976, ce secteur a continué de croître, particulièrement par suite de la mise en activité de l'importante centrale thermique de Coleson Cove, alimentée au mazout.

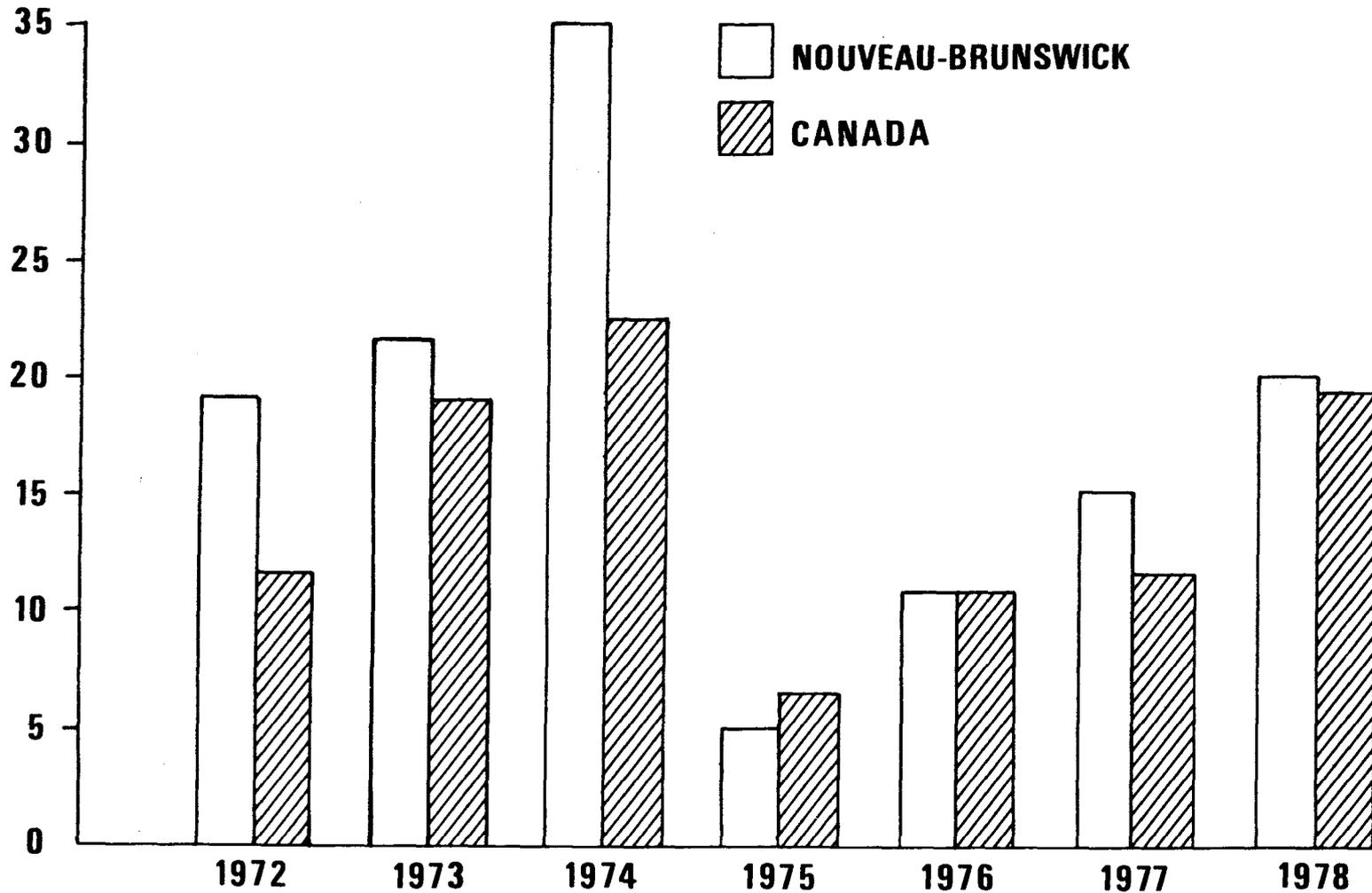
La valeur ajoutée recensée dans le secteur de la fabrication a augmenté à un taux annuel de 16,1 % au cours des années 1971-1976, comparativement à 12,9 % pour l'ensemble du Canada. Les données les plus récentes sur les livraisons manufacturières indiquent que ce secteur de la production a continué, dans la province, à dépasser la moyenne nationale au cours des années 1976-1978. Comme l'indique la figure 3, le taux de croissance des livraisons manufacturières a dépassé le taux pour l'ensemble du Canada pendant toute la période de 1971-1978, sauf pour une année.

FIGURE 3

NOUVEAU-BRUNSWICK ET CANADA

VALEUR DES LIVRAISONS MANUFACTURIÈRES, 1972-1978

(ÉCART, EN POURCENTAGE, PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE)



La principale contribution à la hausse de la production manufacturière est venue de l'industrie des produits forestiers, et principalement des pâtes et papiers. Au cours des années 1976-1978, les produits de la pêche ont également représenté une ressource très importante. Les produits manufacturiers ont constitué, à eux seuls, 43,6 % de la production totale de biens au Nouveau-Brunswick en 1976, comparativement à 47 % en 1971. La fabrication en tant qu'élément de la production de biens au Canada est passée de 58,1 %, en 1971, à 52 %, en 1976.

Quant aux produits forestiers primaires, la production a augmenté de 15,5 % par année pendant la période de 1976 à 1978, comparativement à 14,1 % pour le Canada. Selon les indications récentes, cette industrie a accusé une forte augmentation de production au cours de la période de 1976 à 1978, par suite de la forte demande de produits forestiers.

L'industrie de la pêche, surtout à cause de la baisse des stocks, n'a enregistré que de faibles taux de croissance. En conséquence, la part des pêches par rapport à la production de biens a baissé de 2,6 %, en 1971, à 1,7 %, en 1976. Au cours des années 1961-1971, la contribution de l'industrie de la pêche à la production de biens est demeurée essentiellement stable. Des relevés récents indiquent que le rendement de cette industrie s'est stabilisé. Le revenu des pêcheurs s'est considérablement accru, principalement par suite de l'augmentation des prix du poisson.

Etant donné qu'aucune nouvelle mine n'a été mise en exploitation depuis 1971, la croissance de l'industrie minière n'a pas atteint la moyenne du secteur de la production de biens. Par conséquent, la production minière a baissé de 5,9 % de la production globale de biens à 4,7 %, au cours de la période de 1971 à 1976. Pendant les années 1976-1978, la dépression des marchés du zinc a été partiellement contrebalancée par la fermeté du marché du plomb, ce qui explique la légère hausse de la production globale.

La production agricole a augmenté au cours de la période de 1971 à 1976, à un rythme presque égal au rythme de la production totale de biens, surtout à cause des marchés favorables de la pomme de terre en 1975-1976. Par conséquent, la contribution de l'agriculture à la production de biens a fléchi légèrement, passant de 4,5 % à 4,4 %. Au cours des années 1961-1971, l'apport de l'agriculture à la production de biens a baissé, de 8,5 % à 4,5 % et, depuis 1976, la production agricole a très peu augmenté. Toutefois, selon des indications en date du début de 1979, les recettes monétaires agricoles seraient considérablement à la hausse.

L'emploi

Le tableau 8 donne un aperçu de la croissance de l'emploi par secteur industriel. Toute l'augmentation enregistrée dans les industries primaires est due à l'accroissement de la productivité. Par conséquent, l'emploi a diminué dans ces secteurs au cours des années 1971-1978, à la fois en termes absolus et relativement à la croissance globale de l'emploi.

Tableau 8
Emploi par secteur industriel

(en milliers)

| | Nouveau-Brunswick | | Canada | | | |
|--|-------------------|------------|--------|------------|------------|------------|
| | 1971 | 1978 | 1971 | 1978 | 1971 | 1978 |
| | Nombre | % du total | Nombre | % du total | % du total | % du total |
| Agriculture | 6 | 3,0 | 4 | 1,6 | 6,0 | 4,7 |
| Autres industries primaires | 12 | 6,0 | 10 | 4,2 | 2,7 | 2,5 |
| Fabrication | 33 | 16,7 | 39 | 16,3 | 21,7 | 19,6 |
| Construction | 15 | 7,6 | 18 | 7,5 | 6,0 | 6,3 |
| Transports, communications et services publics | 22 | 11,1 | 25 | 10,5 | 8,5 | 8,5 |
| Commerce | 35 | 17,7 | 45 | 18,9 | 16,1 | 17,4 |
| Finances, assurances et immobilier | 6 | 3,0 | 9 | 3,7 | 4,7 | 5,4 |
| Services | 51 | 25,8 | 69 | 28,9 | 25,7 | 28,1 |
| Administration publique | 14 | 7,1 | 19 | 7,9 | 6,3 | 7,0 |
| Total | 197 | 100,0 | 238 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

L'emploi dans le secteur de la fabrication s'est accru au même rythme que l'emploi global pendant la période à l'étude, mais presque toute cette croissance s'est produite en 1978. La fraction de l'emploi total imputable au secteur de la fabrication n'a diminué que très légèrement, jusqu'à 16,3 % en 1978 par

rapport à 16,7 % en 1971. Pour l'ensemble du Canada, l'emploi dans le secteur de la fabrication est passé de 22,7 % du total, en 1971, à 19,6 % du total en 1978.

Ce sont les secteurs de services (commerce, finances, assurances, immobilier, services et administration publique) qui ont été la cause de l'ensemble des gains en matière d'emploi au cours de la période. Dans chacun de ces secteurs, l'emploi en tant que proportion du total a augmenté. En 1978, ces secteurs ont représenté, tous ensemble, 59,4 % de l'emploi total au Nouveau-Brunswick et 57,9 % de l'emploi dans tout le Canada.

2.2.5 La situation régionale

Tel qu'indiqué précédemment, l'activité économique a révélé, pour la plus grande partie, une tendance à se développer dans les régions urbaines du Sud et à élargir les disparités entre le Nord et le Sud en matière de revenu et d'emploi pendant un temps donné. Toutefois, depuis 1976, l'accroissement de l'emploi s'est exceptionnellement raffermi dans la région du Nord-Est.

Au cours des années 1971-1978, près des trois quarts des gains en matière d'emploi à l'échelon provincial se sont produits dans les trois régions économiques du Sud. Ces régions regroupent un peu plus de 60 % de la population de la province.

Il semble que l'importante migration de la population des comtés ruraux du nord vers les régions du sud de la province se poursuit. En dépit de cette situation, les disparités dans les taux d'emploi se sont légèrement aggravées au cours des années 1971-1978, comme l'indiquent les rapports emploi-population, présentés au tableau 9.

Le rapport emploi-population pour le nord-est du Nouveau-Brunswick a légèrement fléchi en tant que pourcentage de la moyenne provinciale et l'écart entre cette région et, en particulier, les régions urbanisées des environs de Saint-Jean et de Fredericton s'est considérablement élargi. Cependant, le rapport emploi-population tend à masquer la croissance considérable, tant de l'emploi que de la population, qui s'est manifestée dans la région de Moncton.

Dans des périodes de croissance économique soutenue, comme au cours des années 1971-1975, les disparités en matière d'emploi et de niveau de revenu tendent à s'élargir. Dans les périodes de ralentissement de la croissance économique, ou lorsque se manifeste une forte demande à l'égard des produits du Nord axés sur les ressources, l'écart tend à s'amenuiser. Entre 1976 et 1978, la forte demande de produits forestiers, en particulier, a entraîné un accroissement considérable de l'emploi

dans les régions septentrionales. Les gains enregistrés au chapitre de l'emploi dans la région du Nord-Est c'est-à-dire dans les comtés de Gloucester et de Restigouche représentent à eux seuls 45 % de l'augmentation des offres d'emploi pour toute la province dans les années 1976-1978.

Tableau 9

Rapport emploi-population par région économique
Nouveau-Brunswick, 1971, 1976 et 1978

| | | 1971 % par rapport à la moyenne provinciale | Rapport emploi- popu- lation | 1976 % par rapport à la moyenne provinciale | Rapport emploi- popula- tion | 1978 % par rapport à la moyenne provinciale ^e |
|---|------|--|---------------------------------------|--|---------------------------------------|---|
| Westmorland, Albert, Kent (Moncton) | 45,2 | 96,5 | 51,2 | 107,3 | 47,0 | 97,7 |
| Saint-Jean, Kings, Charlotte, (Saint-Jean) | 50,7 | 108,3 | 52,1 | 109,2 | 53,2 | 110,6 |
| York, Sunbury Queen's (Fredericton) | 49,8 | 106,4 | 54,5 | 114,2 | 55,6 | 115,5 |
| Madawaska, Victoria, Carleton (Nord-Ouest) | 42,9 | 91,6 | 44,2 | 92,6 | 46,2 | 96,0 |
| Northum- berland, Gloucester, Restigouche, (Nord-Est) | 40,2 | 85,8 | 36,4 | 76,3 | 41,0 | 85,2 |
| Province | 46,8 | 100,0 | 47,7 | 100,0 | 48,1 | 100,0 |

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, MEER - Nouveau-Brunswick, évaluations.

Nota : Les estimations pour 1971 ne sont pas tout à fait comparables à celles de 1976 et 1978 par suite des révisions apportées, en 1975, à l'Enquête sur la population active. Ces chiffres illustrent toutefois les grandes tendances.

2.3 Les perspectives à moyen terme

Les perspectives à moyen terme qui peuvent actuellement être envisagées pour l'économie du Nouveau-Brunswick sont plutôt d'ordre spéculatif, à cause de l'incertitude qui entoure un grand nombre de projets majeurs. Tout compte fait, il semble que l'on peut s'attendre, pour les années qui viennent et jusqu'à 1985, à un taux de croissance de la production plus faible que celui enregistré depuis 1971. La nécessité d'augmenter la productivité du travail, particulièrement dans les industries primaires et dans les industries axées sur les ressources signifie qu'une large part de la croissance de la production sera attribuable à l'accroissement de la productivité. Etant donné que l'on prévoit un accroissement important de la population active, au moins au cours des trois prochaines années, le chômage restera, selon toute prévision, plus ou moins au niveau élevé où il se situe actuellement.

Si l'on adopte une perspective sectorielle, on constate que l'agriculture, les pêches, l'industrie minière et les industries de transformation connexes devraient connaître des taux de croissance supérieurs à ceux que laissaient prévoir les tendances récentes. L'avenir semble particulièrement prometteur pour le secteur des mines où l'on prévoit des accroissements pour ce qui est du zinc, de la potasse et du tungstène. L'augmentation de la production dans les secteurs de l'exploitation forestière et des produits de la forêt, qui s'est révélée, au cours des dernières années, le plus puissant facteur de l'accroissement de la production manufacturière, sera freinée, par les restrictions, à moyen terme, au chapitre des ressources.

Dans le secteur de la fabrication non axée sur les ressources et dans celui des services commerciaux, on ne prévoit pas une augmentation des activités au rythme des dernières années, surtout à cause d'une croissance plus lente des marchés tant provincial que national. A cet égard, le ralentissement prévu de l'augmentation des paiements de transfert constituera l'un des principaux facteurs, au fur et à mesure que la modification des programmes de soutien du revenu, comme l'assurance-chômage et l'assistance sociale, se fera ressentir. On s'attend que les dépenses gouvernementales stimulent moins l'économie, étant donné les compressions budgétaires qui seront mises en oeuvre à tous les paliers de gouvernement. Ce facteur influera sur la croissance des services non commerciaux et de l'administration publique.

Pour ce qui est du bâtiment, soit le secteur le plus fort pendant les années 1971-1976, la perspective est quelque peu incertaine. Il existe cependant un arriéré de demande dans le domaine de la construction résidentielle et les projets de

nouveaux investissements dans le secteur des mines, ainsi que dans ceux des transports et du commerce, laissent prévoir que les investissements demeureront aux niveaux très élevés où ils se trouvent actuellement. Cependant, à moins que les grands projets de construction ne soient mis en oeuvre, le secteur ne sera vraisemblablement pas en mesure de constituer un important stimulus pour la croissance à moyen terme.

3. LES QUESTIONS ET PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT

3.1 L'énergie

L'économie du Nouveau-Brunswick, si on la compare à celle du Canada dans son ensemble, est à forte consommation d'énergie. Cette situation résulte de multiples facteurs. Tout d'abord, l'économie de cette province est axée sur les ressources et sur les industries de transformation des ressources, qui sont à forte consommation d'énergie. Dans le passé, le développement d'une économie à forte consommation d'énergie a été encouragé par l'abondance des ressources en énergie hydro-électrique. Ensuite, nombre d'industries semblent consommer pour leur production des quantités d'énergie relativement importantes, peut-être en partie parce que leurs usines et leur matériel sont désuets et inefficaces sur le plan énergétique. Ainsi, dans le cas des usines de pâtes et papiers, qui consomment presque les deux tiers de toute l'énergie utilisée pour la fabrication dans la province, la consommation d'énergie achetée est de presque 50 % plus élevée que la moyenne canadienne de consommation dans ce secteur. Le fait que les usines du Nouveau-Brunswick produisent elles-mêmes trop peu d'énergie pour répondre à leurs propres besoins constitue un autre facteur. Enfin, du fait des distances relativement importantes entre les producteurs du Nouveau-Brunswick et leurs marchés, la dépense énergétique au chapitre des transports est relativement considérable.

Le Nouveau-Brunswick, comme les autres provinces de l'Atlantique, dépend beaucoup du pétrole lorsqu'il s'agit de combler ses besoins d'énergie. Par conséquent, les coûts de l'énergie et le prix de l'électricité, qui provient, pour une part relativement importante, des centrales alimentées au mazout ont, depuis 1973, augmenté beaucoup plus vite dans cette province que dans plusieurs autres. De ce fait, l'industrie du Nouveau-Brunswick a perdu certains des avantages qu'elle possédait en matière de coûts d'énergie. Au fur et à mesure que dans le monde entier, les coûts de l'énergie augmenteront en fonction du prix du pétrole sur les marchés internationaux, la forte consommation d'énergie qu'exigent les activités économiques de cette province pourrait devenir un obstacle important au développement. Il convient de procéder à des analyses plus poussées de l'incidence des coûts plus élevés de l'énergie sur la compétitivité de certains secteurs particuliers. Toutefois, pour ne prendre qu'un exemple, il est établi que l'électricité représente les deux tiers des coûts d'exploitation d'une raffinerie de zinc. Les taux d'électricité peuvent donc constituer un important facteur lorsqu'il s'agit d'établir l'emplacement et la rentabilité d'une usine de ce genre.

Actuellement, le secteur public et le secteur privé attachent tous deux beaucoup d'importance à la recherche de solutions de rechange au pétrole.

Lorsqu'en 1981, la centrale nucléaire de la pointe Lepreau, sera terminée, le nucléaire constituera la source d'énergie de quelque 20 % de la capacité électrique de la province. Cela devrait amener une certaine stabilité du prix de l'énergie électrique. Actuellement, on a commencé à ajouter à la capacité hydro-électrique de la province. On est en mesure d'accroître cette capacité en développant à nouveau les centrales qui existent et en aménageant de nouvelles stations. Grâce au nouvel élément qui sera ajouté à la centrale de Dalhousie, alimentée au mazout, on pourra utiliser comme combustible le charbon du Nouveau-Brunswick, ce qui permettrait de doubler la demande de charbon produit dans la province. On s'efforce également de mettre au point des moyens d'accroître l'utilisation du charbon dans les usines actuellement alimentées au mazout.

La tourbe du Nouveau-Brunswick offre également des possibilités comme substitut du pétrole pour la production thermique de l'électricité et, cette année, on procédera à une étude de rentabilité portant sur une usine de 50 mégawatts.

La production de méthane à partir des déchets du bois offre un potentiel considérable. Il s'agit probablement là de la méthode la plus efficace qui puisse être utilisée par plusieurs entreprises de produits forestiers, particulièrement les usines les plus petites et les plus anciennes, pour passer de l'énergie produite au moyen du pétrole à l'énergie produite au moyen du bois. Fait intéressant, de récentes études montrent que la potasse utilisée comme catalyseur peut accroître la production du méthane à partir du bois.

Dans l'industrie des produits forestiers, il existe de nombreuses possibilités de remplacer le pétrole par les déchets de bois comme source d'énergie. Jusqu'à présent, l'activité dans ce domaine a été restreinte, surtout à cause de la possibilité d'obtenir une huile résiduelle à bas prix, mais la situation, pour ce qui est des prix du pétrole, change rapidement. Le recours aux programmes F.I.R.E. et ENFOR, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a été limité.

Par suite de propositions présentées à la Commission nationale de l'énergie, on pourrait tirer parti, avant 1983-1985, de certaines réserves de gaz naturel et de propane.

Il semble très important que, à partir de ces divers projets d'exploitation, s'élabore un plan cohérent de développement des sources d'énergie qui tienne compte de la demande globale, de la sensibilité des divers secteurs industriels aux coûts énergiques et du coût et de la disponibilité des sources éventuelles.

3.2 L'urbanisation

Le schème du développement économique et de l'exploitation des ressources, ajouté à des facteurs géographiques et culturels, a entraîné un peuplement relativement dispersé. Le Nouveau-Brunswick, avec trois centres urbains dominants, peut se comparer à Terre-Neuve ou à la Nouvelle-Ecosse, où domine un seul centre urbain.

Les mesures courantes de l'urbanisation indiquées au tableau 10, indiquent qu'au Nouveau-Brunswick, le niveau d'urbanisation demeure en deçà de la moyenne nationale. Cependant, du fait de la récente tendance vers une croissance démographique accrue à la périphérie non municipalisée des zones urbaines, ces statistiques ne sont pas très valables. La majeure partie de la croissance démographique qu'a connue la province, entre 1971 et 1976, s'est manifestée dans les plus grands centres urbains de Saint-Jean, Moncton et Fredericton, ou à leur périphérie, par suite de la création d'emplois dans ces agglomérations.

La croissance de l'emploi et la croissance démographique ont été particulièrement rapides à Moncton et dans sa périphérie, puis à Fredericton. Le tableau 11 évalue la croissance démographique dans l'aire d'influence économique des principales zones urbaines.

Tableau 10

Répartition de la population urbaine et rurale agricole et non agricole

| | 1971 | 1976 |
|---------------------|------|------|
| Nouveau-Brunswick | | |
| Urbaine | 54,5 | 52,3 |
| Rurale agricole | 2,6 | 1,7 |
| Rurale non agricole | 42,9 | 46,0 |
| Canada | | |
| Urbaine | 76,0 | 75,5 |
| Rurale agricole | 5,4 | 4,4 |
| Rurale non agricole | 18,6 | 20,1 |

Source : Statistique Canada, nos de cat. 92-608, 92-709 et 92-807.

Tableau 11

Croissance démographique dans les principales zones urbaines*, du Nouveau-Brunswick, 1971-1976

| Zone urbaine | Croissance (en %) |
|-----------------------|----------------------|
| Moncton | 15,0 |
| Fredericton-Oromocto | 10,2 |
| Bathurst | 7,7 |
| Saint-Jean | 5,8 |
| Edmundston | 0,4 |
| Campbellton-Dalhousie | 7,7 |
| Caraquet-Shippegan | 8,9 |
| Chatham-Newcastle | 3,7 |
| Province | 6,7 |

* Les zones ont été définies pour correspondre approximativement aux aires du marché du travail et pour englober les zones tant municipalisées que non municipalisées situées dans un rayon de 56-80 kilomètres.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada.

Moncton, depuis longtemps le centre de transport et de distribution des provinces de l'Atlantique, a accédé, au cours des dernières années, avec le développement des secteurs de la fabrication, de l'éducation et de l'administration publique, à une économie bien équilibrée. Fredericton, siège du gouvernement provincial et important centre universitaire, s'est développé rapidement depuis quelques années et un important secteur d'industries manufacturières légères s'y est établi. Les activités portuaires et connexes, l'essor de l'industrie de du bâtiment, l'installation d'industries manufacturières lourdes et les services publics ont stimulé la croissance de Saint-Jean et de sa périphérie.

Les industries de la fabrication secondaire et des services semblent devoir être la principale source d'augmentation d'emploi à l'avenir. La croissance de ces secteurs se produit plus facilement dans les zones urbaines, qui sont des endroits où il est agréable de vivre et de travailler et qui peuvent offrir les commodités nécessaires.

Au cours des dernières années, le centre de nombreuses agglomérations urbaines s'est détérioré. Le développement a eu tendance à se situer dans les zones non municipalisées de la périphérie des villes et ce fait explique, en partie, ce phénomène.

Actuellement, on poursuit les tentatives visant à rendre les principaux centres urbains de la province plus attrayants pour les affaires et l'industrie et en tant que points aptes à renforcer les liens entre les régions de la province. Mises à part les grandes villes du sud de la province, on a tenté de renforcer le rôle que Bathurst et Edmundston assumeront en tant que pôles urbains dominants dans les régions du Nord-Est et du Nord-Ouest respectivement. D'importants aménagements dans le centre de Saint-Jean, d'Edmundston, de Bathurst, de Dalhousie et de Moncton sont en cours, ou sont actuellement à l'étape de la planification.

3.3 La politique de création d'emplois

Comme nous l'avons vu plus tôt, la croissance économique de la province, évaluée en termes de produit provincial brut correspond, depuis 1971, à celle de l'ensemble du Canada. La croissance de l'emploi n'a toutefois pas atteint la moyenne nationale.

Cette croissance de l'emploi, parallèle à un accroissement de la population qui dépassait le taux national, a entraîné des taux de chômage élevés, particulièrement chez les nouveaux arrivés sur le marché du travail, c'est-à-dire le groupe d'âge de 15 à 24 ans.

Aucun gain n'a été enregistré, par rapport à la moyenne nationale, au chapitre du revenu gagné par habitant étant donné que les gains relatifs en revenus gagnés par travailleur ont été neutralisés par la baisse relative de la proportion de la population qui avait un emploi.

La stratégie du développement définie dans l'entente-cadre de développement Canada - Nouveau-Brunswick reconnaît que, à cause de facteurs technologiques et de la nécessité d'augmenter la productivité, la croissance de l'emploi est plutôt limitée dans les industries primaires. Bien que la croissance de l'emploi ait été rapide au cours des dernières années, on reconnaît que la fabrication axée sur les ressources, particulièrement sur les produits forestiers, et la production manufacturière destinée aux marchés provincial et régional ne présentent qu'un potentiel limité par rapport aux besoins qui se manifestent au chapitre de la création d'emplois, à cause de la disponibilité des ressources, ainsi que de la taille et de la croissance des marchés locaux.

Selon la stratégie de développement, la diversification de l'assise manufacturière constitue le principal moyen de créer de l'emploi pour une population active en plein essor. Toutefois, jusqu'à maintenant, les tentatives en vue de réaliser cette diversification n'ont connu qu'un succès mitigé. Cela résulte principalement de la récession de l'activité économique, qui a nui au climat des investissements, tant en Amérique du Nord qu'en Europe, au cours de la période 1975-1977, ainsi que de l'échec auquel ont dû faire face bon nombre d'entreprises établies grâce à des subventions gouvernementales. Par conséquent, de même qu'en 1961, trois cinquièmes de l'emploi dans le secteur de la fabrication se situent dans les secteurs connexes aux ressources, tels les aliments, le bois et le papier.

Au cours des dernières années, le Nouveau-Brunswick, comme d'autres provinces du Canada, tout en poursuivant ses efforts en vue de diversifier son assise manufacturière en cherchant à attirer de nouvelles industries et de nouveaux produits, s'est attaché davantage à travailler avec les entreprises en place afin d'augmenter leur production et leur rentabilité.

Les activités de la Société de développement du Nouveau-Brunswick et de l'agence fédérale-provinciale Multiplex ont été intégrées, en 1976, aux fonctions d'un ministère du Commerce et du Développement réorganisé.

On a particulièrement mis l'accent sur le développement des petites entreprises comme moyen d'atteindre les objectifs de création d'emplois fixés pour le secteur de la fabrication et pour l'économie en général. Ces efforts ont été très fructueux. Toutefois, la possibilité pour les entreprises existantes, particulièrement les petites entreprises, de contribuer à résoudre le problème assez important du chômage est limitée. De plus, il semble que la majorité des emplois créés par l'assise industrielle actuellement en place ne réponde pas aux aspirations d'une main-d'oeuvre de plus en plus instruite et n'offre pas suffisamment de possibilités d'emploi à la main-d'oeuvre féminine.

On prévoit que les possibilités d'intervention qui s'offrent au gouvernement en vue de stimuler la croissance économique permettront d'améliorer la perspective, jusqu'en 1985. Etant donné la faible perspective d'une augmentation des emplois dans le secteur des ressources et dans celui de la transformation des ressources, la stratégie de développement économique poursuivie en vertu de l'ECD devra être davantage axée sur la création d'emplois. Il sera dorénavant possible de tirer parti des efforts de développement en vue de l'instauration

d'infrastructures, puisque l'on mettra, à l'avenir, l'accent sur l'aide directe à l'industrie. La perspective d'un haut niveau d'investissements, à l'échelle du pays, au cours des années 80, rend encore plus attrayante une telle politique.

3.4 Les transports

Les transports jouent un rôle relativement important dans l'économie du Nouveau-Brunswick, qui est fortement axée sur l'exportation. L'accès aux ports de mer constitue un avantage comparatif important pour plusieurs industries d'exportation. Les exportateurs du Nouveau-Brunswick sont essentiellement obligés de se plier aux prix des marchés mondiaux dans les domaines des produits forestiers, des minéraux et des produits de la pêche. Compte tenu de ce fait, un des meilleurs moyens d'améliorer la compétitivité des producteurs est l'adoption de mesures destinées à hausser la qualité des installations de transport et d'abaisser les coûts du transport vers les marchés. Le port de Saint-Jean est la principale porte de sortie des exportations du Nouveau-Brunswick. Présentement, et en dépit des grands projets de rénovation prévus pour cette année, certaines installations sont insuffisantes pour la circulation actuelle des marchandises. Du fait de l'absence d'installations pour le chargement en toute saison des pommes de terre d'exportation, les coûts de manutention sont excessifs et les produits sont endommagés. En outre, l'augmentation des cargaisons, particulièrement des expéditions de potasse, exigera la mise en place d'installations de manutention supplémentaires. Une étude fédérale-provinciale des besoins à long terme du port de Saint-Jean est actuellement en cours.

Le creusage du canal de Miramichi nécessitera probablement l'aménagement d'installations portuaires supplémentaires à Chatham-Newcastle. Quant aux deux ports du Nord-Est, Belledune et Dalhousie, une exportation accrue des ressources pourrait nécessiter la mise en place d'autres installations.

Un réseau routier praticable en toute saison, où aucune restriction quant au poids des véhicules ne serait imposée au printemps, constitue une nécessité au Nouveau-Brunswick pour le transport à faible coût des marchandises vers les marchés des Etats-Unis et du centre du Canada, de même que pour la livraison des matières premières aux usines de transformation. La possibilité de transporter des produits de la pêche débarqués en Nouvelle-Ecosse vers des usines de traitement du Nord-Est, ainsi que la nécessité éventuelle d'acheminer le bois des régions où il y a des surplus vers les régions de pénurie, ne sont que deux exemples de ce dernier élément.

Au cours des dernières années, la nécessité de terminer la construction d'un réseau routier praticable en toute saison pour réunir les principaux centres est devenue une priorité fédérale-provinciale importante. Des investissements considérables ont été faits au chapitre de la construction et de l'amélioration des routes et ce réseau sera bientôt terminé.

3.5 La situation fiscale de la province

Le budget de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier 1979-1980 prévoit un léger excédent au compte ordinaire pour l'exercice financier 1978-1979. Cet excédent, dû principalement aux revenus plus élevés que prévus, par suite d'une croissance de l'emploi exceptionnellement forte, vient à la suite de trois déficits consécutifs au compte ordinaire. L'excédent prévu pour 1978-1979, ajouté à l'excédent au compte ordinaire anticipé pour 1979-1980, devrait favoriser le rétablissement de la situation de trésorerie provinciale et permettre à la province de protéger sa cote de crédit sur le marché des obligations. Les coûts du service de la dette ont accusé une montée importante au cours des dernières années, par suite de l'augmentation de la dette elle-même et de la dévaluation du dollar canadien.

Au compte ordinaire et au compte en capital, la province a montré un lourd déficit, surtout depuis l'exercice 1974-1975. Un autre déficit est prévu pour l'exercice financier 1979-1980, avec prévision d'une dette directe nette, en tant que pourcentage des recettes brutes, d'environ 62 % des recettes brutes anticipées, comparativement à 60 % en 1974-1975. De plus, la province garantit la dette contractée par la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick. L'endettement de la commission s'est considérablement élevé depuis 1974-1975, par suite de son vaste programme de dépenses d'investissement. La dette totale, soit la dette directe et la dette avalisée de la province, en tant que proportion du produit provincial brut, est passée de 42 % pour l'exercice financier 1974-1975, à 56,2 % pour l'exercice financier 1977-1978.

Comme l'indique le rapport de la région de l'Atlantique, la capacité fiscale de la province a diminué assez brusquement, comparativement à la moyenne de toutes les provinces, au cours des dernières années. La province s'attend à recevoir du Canada environ 49,8 % des revenus bruts ordinaires et en capital pendant l'exercice 1979-1980. Ceci illustre bien la faible marge fiscale de la province du Nouveau-Brunswick. Il y a donc peu d'argent pour entreprendre de nouveaux programmes.

Depuis l'exercice 1975-1976, la nécessité de limiter les dépenses pour les ramener au niveau des revenus a entraîné une extrême compression des dépenses pour le développement

économique au profit des dépenses en services sociaux. Il est à remarquer que la province a accordé, au cours de cette période, des diminutions d'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises, ainsi que sur le plan des impôts fonciers. Cependant, l'ensemble des dépenses budgétaires et non budgétaires pour le développement économique, pour les transports et pour les zones municipales a diminué en tant que proportion des dépenses totales depuis 1975-1976. Le budget pour 1979-1980 montre bien l'engagement qu'a pris la province en matière de développement économique, puisque les dépenses à ce chapitre augmentent de 23,6 %, comparativement à une augmentation globale de 10,9 % et de moins de 8 % pour les programmes sociaux.

Cette importance accordée aux dépenses pour le développement économique a coïncidé avec la réduction des contributions fédérales accordées aux programmes sociaux tels que le Régime d'assurance-maladie et les subventions à l'enseignement postsecondaire. Pendant l'exercice financier 1979-1980, la réduction ou le report à un moment ultérieur des contributions dans les domaines de la Loi sur le financement des services sociaux, du Programme de promotion du bilinguisme et du Programme de subventions aux services communautaires ont amené une réduction des paiements du fédéral.

3.6 Le secteur de l'exportation

Comme nous l'avons dit plus tôt, la province compte beaucoup sur le marché des Etats-Unis comme débouché pour ses exportations. Cette dépendance à l'égard d'un seul marché, en plus du fait que la masse des exportations est constituée de matières brutes ou semi-transformées, a entraîné une instabilité considérable dans l'économie de la province.

La dévaluation du dollar canadien, jointe à la réduction des droits de douane qui résultera des négociations commerciales multilatérales (NCM), favorise hautement les exportations du Nouveau-Brunswick.

Tout compte fait, les réductions prévues, ainsi que les autres mesures de libéralisation résultant des NCM, devraient éventuellement engendrer des rajustements favorables pour l'activité économique de la province. La possibilité de procéder à une transformation accrue des ressources de la province devrait se concrétiser davantage.

Une réduction des obstacles au commerce, jointe à la dévaluation du dollar canadien par rapport aux monnaies européennes et japonaise, offre à la province l'occasion rêvée de diversifier ses marchés d'exportation et de diminuer sa dépendance vis-à-vis du marché américain.

Pour réaliser ces possibilités, les producteurs devront faire un effort renouvelé de commercialisation et on devra réduire le morcellement qui caractérise actuellement les activités entreprises à cet égard.

4. LES APPROCHES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 Le gouvernement fédéral

Avec l'introduction des paiements de péréquation en 1957, le gouvernement fédéral a adopté une politique complète et détaillée concernant les inégalités régionales. Le programme de péréquation vise surtout à corriger les disparités et, plus particulièrement, les inégalités entre les revenus et les services provinciaux, plutôt qu'à donner de l'importance à la croissance économique en soi. Néanmoins, on espérait que ces paiements de transfert aux provinces désavantagées stimuleraient indirectement la croissance économique en élevant le niveau des dépenses pour des services publics nécessaires et en libérant des fonds pour les affecter au développement.

Au cours des années 60, on a continué à se préoccuper du problème des inégalités régionales et, de ce fait, on a mis sur pied un certain nombre de programmes fédéraux destinés à faire face directement aux causes structurelles de la stagnation économique. La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) et le Fonds de développement économique rural (FODER) mis en vigueur en 1961 et 1966 respectivement, s'attaquaient aux problèmes du milieu rural. L'Office d'expansion économique de la région atlantique, fondé en 1962, avait pour but d'améliorer l'infrastructure des provinces de l'Atlantique. En 1965, la Loi stimulant le développement de certaines régions (LSDCR), a amené la création d'un programme d'allègements fiscaux et de subventions à l'investissement en vue d'attirer les industries vers les régions défavorisées. Deux programmes ont été mis en vigueur, en vertu de la loi FODER, au Nouveau-Brunswick, le plus important étant le programme de développement en faveur du nord-est de la province.

Il s'est avéré que les programmes fédéraux de développement régional, de plus en plus nombreux, pourraient être plus efficaces s'ils étaient utilisés de façon coordonnée pour répondre aux besoins et pour tirer parti des forces économiques sous-jacentes des régions défavorisées. Par conséquent, en 1969, le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) a été créé dans le double but de stimuler l'expansion économique et l'adaptation sociale. Ces objectifs complémentaires demeurent au centre de la politique de développement régional du gouvernement fédéral. Lors de sa création, ou peu de temps après, ce ministère a été doté de deux nouveaux instruments : la Loi sur les subventions au développement régional (qui a effectivement remplacé la Loi stimulant le développement de certaines régions), qui continue à assurer les pouvoirs essentiels pour le programme de subventions au développement régional, et le programme sur les zones spéciales (qui a effectivement remplacé l'Office d'expansion économique de la région atlantique), utilisé

intensivement à l'origine pour contribuer à établir l'infrastructure nécessaire. En vertu du programme sur les zones spéciales au Nouveau-Brunswick, des fonds ont été utilisés pour établir une infrastructure en vue d'améliorer les possibilités de croissance des deux villes les plus importantes de la province, Saint-Jean et Moncton.

Une révision de la politique, achevée en 1973, a entraîné l'introduction des ententes-cadres de développement (ECD) et de leurs ententes auxiliaires, la décentralisation du MEER et l'adoption d'un programme modifié de subventions à l'industrie. Les ECD sont devenues la structure au sein de laquelle des efforts sont entrepris en vue d'encourager la prise de mesures, par les gouvernements fédéral et provinciaux, pour réaliser les possibilités de chaque région en matière de développement économique. Etant donné que le MEER adopte une perspective à long terme, les ECD ont été établies pour dix ans. Chaque ECD précise les objectifs de développement des gouvernements fédéral et provincial au sein de la province, définit une stratégie d'ensemble après analyse des conditions socio-économiques de la province et propose des lignes de conduite et des critères en vue de mettre en oeuvre, par le biais des ententes auxiliaires, la stratégie arrêtée.

4.2 Le gouvernement provincial

Dans le cas du Nouveau-Brunswick, la stratégie de développement fédérale-provinciale définie dans l'ECD et ses ententes auxiliaires encadre effectivement la stratégie provinciale de développement. Les éléments essentiels de la stratégie provinciale actuelle de développement économique ont d'abord été annoncés publiquement par le premier ministre, en 1972. Cette stratégie, qui tient compte de l'aspect tant sectoriel que géographique, formait la base de la première politique de développement économique fédérale-provinciale adoptée par le Nouveau-Brunswick et le MEER.

La stratégie sectorielle se fondait sur une évaluation des possibilités futures de création d'emplois dans chaque secteur de l'économie de la province. On a adopté une politique suivant laquelle les efforts devraient d'abord être axés sur le secteur de la fabrication secondaire, en particulier sur les industries de la fabrication secondaire qui peuvent exporter leurs produits vers des marchés extérieurs. L'instrument principal de cette politique était la Loi fédérale sur les subventions au développement régional (LSDR), complétée par les propres programmes et subventions de la province en matière de développement industriel.

On a accordé énormément d'importance aux efforts de promotion industrielle destinés à attirer des sociétés et des

entrepreneurs dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick afin qu'ils produisent pour les marchés tant intérieur que d'exportation. La Société de développement du Nouveau-Brunswick, une société de la Couronne, a été fondée en 1963 pour devenir agence de promotion industrielle. La société Multiplex, un organisme fédéral-provincial qui se consacre également à la promotion industrielle, a été créée en 1970 en vue de mettre sur pied un complexe intégré de sociétés métallurgiques dans la région de Saint-Jean.

La stratégie géographique, pour sa part, a été inspirée, en partie, par la nécessité de développer de nouvelles industries manufacturières. On a donné la priorité aux deux plus grands centres urbains de la province, Saint-Jean et Moncton, considérés comme étant les plus susceptibles d'attirer de nouvelles usines. Les ententes de 1970 et 1971 entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur les zones spéciales prévoyaient des dépenses fédérales-provinciales en vue d'améliorer l'infrastructure et d'attirer de nouvelles industries vers ces villes. De plus, grâce aux programmes FODER et ARDA, cette stratégie cherchait à orienter les efforts de développement vers les secteurs axés sur les ressources et sur les régions économiquement désavantagées de la province.

Cette stratégie de développement, de même que les programmes connexes, est demeurée en vigueur de 1972 à 1974 environ. Par suite de la révision de la politique intérieure effectuée par le MEER, en 1972-1973, et de consultations entre le Nouveau-Brunswick et le MEER, une entente-cadre de développement entre le Nouveau-Brunswick et le Canada a été signée en 1974.

L'objet de l'entente-cadre de développement " est de faciliter la coopération fédérale-provinciale à l'égard d'activités axées sur le développement économique et socio-économique du Nouveau-Brunswick pour atteindre, dans le cadre de la présente entente, les objectifs énoncés ci-après et conformes à la stratégie prévues ". L'accord expose les objectifs communs suivants :

1. " ... de réduire la marge qui existe entre les revenus par personne au Nouveau-Brunswick et la moyenne nationale ";
2. d'élever les revenus par personne " sans accentuer le mouvement de migration nette en dehors du Nouveau-Brunswick ".

L'accord stipule également que, en vue d'atteindre ces objectifs, " ... le développement économique et socio-économique visera à accélérer la croissance de la production provinciale en augmentant le nombre de possibilités d'emploi viable et à favoriser la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée dans

plusieurs domaines. Plus précisément, ces objectifs seront poursuivis par des mesures de développement économique et socio-économique visant à :

- a) améliorer le rendement et la productivité des industries primaires;
- b) accroître la valeur ajoutée découlant de la transformation des ressources naturelles locales;
- c) diversifier davantage l'économie par des activités non basées sur les ressources naturelles;
- d) favoriser le développement de collectivités viables. "

L'ECD a modifié la stratégie de développement adoptée par la province et le MEER sous trois rapports principaux. Premièrement, les efforts ne devraient pas être si fortement concentrés sur le secteur de la fabrication, bien qu'on ait encore attribué de l'importance à ce secteur et que le programme en vertu de la LSDR soit demeuré relativement inchangé. Deuxièmement, on devait accorder d'autant plus d'importance aux secteurs des ressources. Troisièmement, la réduction de la migration et de l'écart du revenu gagné par habitant entre le Nouveau-Brunswick et le Canada est devenue un objectif explicite supplémentaire, de même que l'accroissement de la production par le biais de l'accroissement de l'emploi et de la productivité.

En ce qui concerne l'aspect géographique, la " stratégie générale de développement visera à favoriser et à appuyer l'exploitation des possibilités de développement dans toute la province... La répartition des ressources de la province fait que la plupart des régions sont en mesure de miser sur des possibilités de développement dans une ou plusieurs des industries fondées sur les ressources. " Etant donné que la fabrication secondaire prospère davantage dans certains centres, on s'efforcera d'attirer ces industries vers ces centres urbains. L'ancienne méthode provinciale du " pôle de croissance ", qui se reflète dans les ententes sur les zones spéciales en faveur de Saint-Jean et de Moncton, a été étendue à d'autres centres urbains de la province. Cependant, on ne fait que commencer à poursuivre les objectifs et les priorités de développement des diverses régions de la province, en coopération avec les commissions industrielles régionales, établies dans dix régions.

C'est par le biais des ententes auxiliaires que la stratégie générale est affinée et mise en oeuvre.

La stratégie de l'entente-cadre de développement accorde une grande priorité à la diversification plus poussée

de l'activité de fabrication en orientant les efforts vers la production d'articles d'une plus grande valeur nécessitant des techniques modernes et une main-d'oeuvre qualifiée. Cette stratégie stipule également qu'il faudrait donner de l'importance aux industries manufacturières et de transformation axées sur la région maritime de la province ou à l'utilisation des ressources naturelles transformées, tout en encourageant les " petits fabricants qui veulent innover ".

Cependant, tout en continuant d'encourager la diversification en attirant des entreprises et des entrepreneurs nouveaux dans la région, on insiste maintenant davantage sur une aide accordée aux entreprises existantes afin qu'elles réalisent leur contribution éventuelle à l'égard de l'économie. Comme on l'a signalé plus haut, en 1976, les deux organismes de promotion industrielle, la Société de développement du Nouveau-Brunswick et la société Multiplex, ont été intégrés au sein du nouveau ministère du Commerce et du Développement. Les activités de promotion industrielle constituent toujours une priorité, mais elles s'effectuent dorénavant dans le cadre des fonctions d'un ministère du Commerce et du Développement réorganisé. Le gouvernement provincial accorde une importance particulière au développement des petites entreprises afin d'atteindre les objectifs de développement. En guise de complément aux subventions accordées en vertu de la LSDR, un programme d'aide financière aux petites entreprises est mis en oeuvre dans le cadre de l'ECD. De plus, la province a étendu le champ d'application du programme pour englober les trois grands centres urbains.

Les commissions industrielles régionales ont comme objectif principal d'aider les entreprises locales afin de stimuler le développement économique de la région. De plus, le gouvernement provincial a abaissé, pour les petites entreprises, l'impôt sur le revenu et la taxe d'affaires. Le taux d'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises dont le revenu imposable est inférieur à \$150 000 est maintenant de 9 %, soit le plus faible taux de toutes les provinces.

L'importance croissante attribuée aux industries de transformation des ressources a trouvé son expression dans un effort accru de planification par lequel on a tenté de cerner systématiquement les possibilités et les problèmes des secteurs de la transformation des ressources. Des études de planification importantes ont été entreprises dans le domaine de l'agriculture, des forêts, des pêches et du tourisme et une stratégie de développement a été adoptée pour le secteur des minéraux, que la province considère comme offrant peut-être la meilleure occasion de développement. Des ententes auxiliaires ont été conclues, sauf pour ce qui est des pêches, pour aider à réaliser ces plans. De plus, les ententes auxiliaires ont assuré, dans la plupart des

cas, les ressources nécessaires pour poursuivre et affiner les activités de planification.

La province a mis au point un impôt sur l'extraction minière qui est un peu moins rigoureux que dans les autres provinces; cet impôt vise à encourager l'exploration et l'exploitation des mines, ainsi que le traitement accru du minerai dans la province. Au nombre des caractéristiques importantes de cet impôt sur l'extraction, on retiendra une déduction, sur l'impôt à payer, de 25 % des coûts de développement touchant l'exploration ou la transformation, ainsi qu'une déduction des amortissements du coût en capital pour les investissements reliés à une transformation plus poussée, déduction prélevée à même les impôts sur l'extraction minière à payer. La province a accordé une grande priorité à la récente révision fédérale-provinciale des impôts sur les ressources.

La province a récemment annoncé qu'elle prépare une révision d'envergure de la stratégie de développement provinciale. Cette révision devrait déterminer, de façon exhaustive, les principales perspectives de développement et les contraintes auxquelles la province aura à faire face au cours des années 80 et les interventions gouvernementales les mieux appropriées.

5. LES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1 L'agriculture et les industries connexes

Le secteur primaire de l'agriculture est étroitement relié à l'économie.

Parmi les industries productrices de biens, l'agriculture et les activités de transformation connexes ne sont supplantées que par les industries forestières en ce qui concerne leur incidence totale sur l'économie de la province.

La nature du sol et le climat assurent des avantages au Nouveau-Brunswick par rapport à la concurrence pour la production de toute une gamme de produits agricoles, dont notamment les pommes de terre, les pommes, les bleuets, les fraises, le lait et les produits laitiers, ainsi que la viande de porc et de boeuf.

L'industrie a été considérablement rationalisée au cours des dernières années. En conséquence, la province possède maintenant un noyau de fermes extrêmement efficaces. En effet, à l'exception de petites exploitations dont le stock de capital n'atteint pas \$15 000, les fermiers du Nouveau-Brunswick sont aussi productifs que d'autres exploitants du pays dont les fermes ont la même importance.

D'après les estimations, si le Nouveau-Brunswick doit devenir autonome pour les produits alimentaires qui peuvent être cultivés dans cette province, les terres agricoles améliorées devraient dépasser de plus de 50 % leur présent niveau dès 1985, même en l'absence de nouvelles techniques agricoles. Cette expansion devrait même être supérieure si l'on veut maintenir les niveaux actuels d'exportation de produits alimentaires.

Il semble que le Nouveau-Brunswick soit abondamment pourvu en terres agricoles; en effet, il dispose d'environ 1,5 million d'hectares de la classe 2 et 3, dont 0,5 million sont exploités.

Les prévisions concernant la croissance démographique et l'empiétement des villes sur les terres agricoles indiquent que de nombreuses régions du Canada seront d'importants importateurs de produits agricoles. Le Nouveau-Brunswick a un potentiel suffisant pour approvisionner le Québec et certains marchés de l'Ontario.

L'entente auxiliaire sur le développement des ressources agricoles, conclue dans le cadre de l'ECD entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, prévoit \$34,6 millions pour l'exploitation des possibilités à cet égard au cours de la période qui s'étend de 1978 à 1983.



Cette entente auxiliaire, qui est la deuxième pour le secteur de l'agriculture au Nouveau-Brunswick, vise à augmenter largement la part de cette industrie au sein du revenu provincial. On vise une augmentation annuelle de \$15 à \$20 millions en produit intérieur brut provenant de ce secteur dès 1983. Ces augmentations de la production sont destinées tant au marché national qu'à l'exportation. La province ne couvre pas ses propres besoins pour ce qui est de la plupart des fruits et des légumes frais ou traités. Le Nouveau-Brunswick couvre environ 25 % de ses besoins en ce qui concerne la viande de porc et de boeuf. Des possibilités intéressantes existent pour l'exportation de denrées comme les pommes de terre de semence, les pommes de terre traitées, les bleuets surgelés, ainsi que les légumes frais et traités.

Les programmes de l'entente auxiliaire visent à accroître la production en améliorant l'efficacité des gestionnaires et des producteurs par l'augmentation de leurs compétences, en facilitant la planification technique et en favorisant le transfert de la technique, en améliorant la commercialisation, le contrôle de la qualité et les zones de distribution et, enfin, en aidant financièrement les fermiers à améliorer leurs immobilisations.

La culture de la pomme de terre représente la branche agricole la plus importante, puisqu'elle constitue de 35 à 40 % des recettes agricoles brutes.

Ce secteur devra procéder à des remaniements considérables au cours des prochaines années, en ce qui concerne la variété et la qualité des pommes de terre cultivées et la superficie consacrée à leur culture.

A plus long terme, il sera possible d'augmenter la production des pommes de terre en améliorant les rendements et la qualité, ainsi que la commercialisation. On compte obtenir ces résultats en augmentant la vente des semences, en reprenant les marchés des pommes de terre potagères et en conservant celui des pommes de terre transformées.

La stratégie pour le secteur de la pomme de terre prévue dans la deuxième entente auxiliaire sur l'agriculture accorde donc la priorité à l'établissement d'un système de commercialisation efficace, qui entraînera une adaptation de la production en fonction de la demande, ainsi qu'un élargissement des marchés ouverts aux pommes de terre du Nouveau-Brunswick.

L'industrie elle-même devra assumer entièrement la mise sur pied d'un système de commercialisation d'envergure qui prévoit l'emmagasinage, la classification, la mise en marché, le

transport et la promotion. Les efforts de commercialisation doivent s'accompagner d'une amélioration de la qualité et du rendement.

En vue d'assurer un marché pour les pommes de terre de catégorie inférieure et, par conséquent, d'améliorer la qualité des pommes de terre potagères, la deuxième entente agricole finance une installation pilote pour l'ensilage des pommes de terre de catégorie inférieure mélangées avec du foin. Si le procédé utilisé pour obtenir ce fourrage pour le bétail se révèle rentable au point de vue commercial, il pourrait constituer un moyen important d'utiliser ces stocks de qualité inférieure.

Le réseau de distribution des pommes de terre a fait l'objet de nombreuses études de la part du gouvernement et de l'industrie au cours des dernières années, à la suite des préoccupations exprimées quant à l'adéquation de ce réseau. Certaines des lacunes reconnues touchant les capacités de Saint-Jean pour la manutention des pommes de terres (ce port étant considéré comme le meilleur pour les expéditions en hiver, car il n'est pas encombré par les glaces) ont été comblées. Cependant, on a un besoin urgent d'installations de chargement utilisables en toutes saisons, tout particulièrement d'un ensemble de convoyeurs, si l'on veut réduire les pertes et les dommages au minimum.

Dans le secteur de l'industrie laitière, qui représente environ le quart de l'industrie agricole, l'expansion dépend essentiellement de l'expansion du marché provincial du lait nature. On compte que l'augmentation de la production sera due principalement à l'augmentation de l'efficacité des fermes existantes.

L'accroissement, au cours des dernières années, du surplus de lait par rapport aux besoins de lait nature présente une occasion favorable à l'établissement d'une installation concurrentielle en vue de fabriquer des produits laitiers à usage industriel. Le Nouveau-Brunswick ne couvre actuellement que 25 % de ses besoins de produits laitiers à usage industriel et le surplus de lait par rapport aux besoins de lait nature est distribué dans les provinces voisines.

Il existe une occasion favorable d'augmenter la production de porc et de boeuf, essentiellement en augmentant l'efficacité des producteurs existants. Il est surtout nécessaire d'augmenter la production et l'efficacité d'utilisation du fourrage pour bétail cultivé localement. L'augmentation de la production au niveau primaire entraînera une utilisation plus efficace de la capacité de traitement existante et pourrait conduire à l'établissement d'une capacité de traitement supplémentaire.

On pourrait également développer la production de légumes choisis et de petits fruits (pommes, bleuets et fraises), frais et transformés, tant pour le marché intérieur que pour l'exportation. Cette amélioration de l'efficacité de la production devrait être assortie d'un important effort de commercialisation, afin de déterminer les possibilités qui s'offrent sur le plan du marché et des produits.

L'industrie des aliments transformés a connu un essor rapide au Nouveau-Brunswick au cours des dernières années.

Le développement d'une capacité de traitement et de la production primaire doit se faire de façon intégrée, car ces domaines naturellement dépendent l'un de l'autre.

Les droits de douane étrangers sur les produits alimentaires traités limitent les possibilités à l'exportation. Les carottes surgelées et les choux de Bruxelles sont soumis à un droit de douane américain de 17,5 %. Les droits de douane étrangers imposés sur les frites surgelées limitent leur exportation.

Depuis toujours, l'agriculture s'est concentrée dans les régions sud et ouest de la province. Etant donné que l'on met l'accent sur un accroissement de la production par le biais d'une augmentation de l'efficacité, il ne faut pas s'attendre que la répartition géographique de cette industrie se modifie de façon importante. Toutefois, il est possible d'accroître la production agricole dans certaines régions autres que celles traditionnellement axées sur l'agriculture. On songe, par exemple, aux porcs dans le Nord-Ouest, au boeuf dans le Nord-Est et aux légumes dans le Sud-Est.

5.2 Les pêches et la transformation du poisson

Les pêches et l'industrie de transformation du poisson sont les moins importantes des industries productrices de biens en ce qui concerne la contribution globale au produit intérieur brut. Cependant, dans certaines régions de la province, notamment la péninsule de Gloucester, dans le Nord-Est, le comté de Kent et le comté de Charlotte, cette industrie est la principale ou l'unique source de revenus et d'emplois.

L'industrie du Nouveau-Brunswick offre certains avantages dont on pourrait tirer parti. Notamment, par rapport à l'industrie mondiale de la pêche, elle est peu coûteuse à exploiter, grâce à son accès aux bancs de pêche très riches de l'Atlantique, à l'abondance de sa main-d'oeuvre qualifiée et à des installations côtières de transformation relativement modernes.

Trois importantes possibilités se présentent pour cette industrie. Elle pourrait doubler, au moins, sa production de poissons de fond d'ici à 1985. Etant donné que le poisson de fond ne représente qu'environ 10 % de la production de cette industrie, il en résultera une augmentation de 10 à 15 % environ du rendement et de l'emploi (en heures-personnes consacrées à la transformation) dans ce secteur industriel. Actuellement, l'industrie du poisson de fond est surtout limitée au golfe Saint-Laurent, où l'on ne prévoit pas d'augmentation notable des prises. Par conséquent, l'industrie du Nouveau-Brunswick devra acquérir la capacité de pêcher de façon concurrentielle sur les côtes. Il faudrait commencer par utiliser de plus gros bateaux de pêche de type classique et, à plus long terme, acquérir des chalutiers-congélateurs, si l'industrie s'oriente dans cette voie. Cette possibilité est quelque peu mitigée du fait de facteurs saisonniers et d'emplacement, mais un choix attentif des ports et la mise sur pied d'un bon réseau de transport des points de pêches aux endroits de transformation pourraient contrebalancer ces aspects négatifs.

La fermeture des pêches de hareng dans la mer du Nord offre l'occasion d'accroître l'exportation de harengs surgelés et fumés vers l'Europe. Cependant, il faudrait améliorer la qualité du produit pour être en mesure de se maintenir, à long terme, sur le marché européen. On devra accroître la capacité de fabriquer de la glace afin de surgeler les prises à bord même des bâtiments de pêche et d'améliorer ainsi la qualité des produits débarqués. En outre, actuellement, la capacité des chambres froides pour entreposer le hareng transformé est trop faible.

Etant donné le retrait des efforts de pêche étrangers, on pourrait saisir l'occasion d'accroître le rendement de la pêche aux crevettes, particulièrement au large des côtes du Labrador.

Il semble qu'on ne tire pas suffisamment parti des installations de transformation dans le nord et l'est du Nouveau-Brunswick. Cependant, dans le sud du Nouveau-Brunswick les installations ne suffisent pas pour transformer les débarquements de hareng destinés à la consommation.

Le problème posé par le caractère saisonnier de cette industrie est fondamental, en raison de ses conséquences défavorables sur la rentabilité. Afin de prolonger la période au cours de laquelle on peut transformer le poisson de fond, on pourrait, notamment, utiliser des brise-glaces et des ports non encombrés par les glaces, transporter les prises des pêcheurs du Nouveau-Brunswick par camion à partir des ports de la Nouvelle-Ecosse et accroître la capacité des installations de congélation. En ce qui concerne le hareng, on pourrait

développer la production de diverses sortes de hareng fumé en dehors de la saison de production des filets de hareng surgelés, qui est de trois mois.

Il est nécessaire d'accroître les efforts de commercialisation pour profiter de telles possibilités mentionnées. On exporte environ 60 % de la production de cette industrie et 70 % de ces exportations sont dirigées sur le marché des Etats-Unis, ce qui la rend excessivement dépendante d'un seul marché. On s'attend à un nivellement des importations américaines et cette éventualité comporte de graves conséquences pour le Nouveau-Brunswick.

Actuellement, l'industrie se caractérise par le morcellement des efforts de commercialisation. La plupart des transformateurs de poisson de fond dépendent des courtiers pour la commercialisation, ce qui ralentit leur adaptation à l'évolution des marchés.

Il semble nécessaire de coordonner les efforts en vue de diversifier les marchés et les produits et de s'adresser surtout aux marchés des pays de l'Europe de l'Est, du Japon et du Canada. De nouvelles possibilités sont nées des récentes négociations tarifaires.

Etant donné que la flotte de pêche opère actuellement au-dessous de sa capacité, suivant les exigences mentionnées antérieurement, il y aurait plutôt lieu de remplacer les bateaux ou de les moderniser, que d'en ajouter de nouveaux. Du moins à court terme, on pourrait, au lieu de remplacer les bateaux existants, " sous-traiter " la pêche à des bateaux étrangers. De plus, étant donné qu'il existe un surplus de bateaux de pêche d'occasion dans le monde entier, on ne s'attend pas que l'effet produit sur l'industrie de construction navale soit, à moyen terme, très marqué. Cependant, il y a des possibilités de fabrication du matériel de pêche qui méritent qu'on s'y attarde.

5.3 L'industrie forestière

Les industries forestières sont la clef de voûte de l'économie du Nouveau-Brunswick, car elles représentent environ 30 % de la production des industries productrices de biens. Le nombre de personnes employées dans l'industrie du bois et les industries connexes représente environ 25 % du nombre d'emplois dans les industries manufacturières.

Si l'industrie des produits forestiers est répartie dans toute la province, c'est sur elle que s'appuie l'économie de la région du Nord-Est. Dans cette région, l'industrie des pâtes et papiers emploie à elle seule plus de 40 % des personnes occupées dans l'industrie manufacturière.

De tout temps, les coûts du bois, au Nouveau-Brunswick, ont été inférieurs à ceux des régions concurrentes, à l'exception du sud-est des Etats-Unis. La qualité plus élevée de la pâte à papier obtenue à partir de bois tendres de l'est du Canada permet d'obtenir un prix élevé, qui aide à contrebalancer les désavantages quant aux coûts du bois. La situation géographique maritime de l'industrie du Nouveau-Brunswick permet d'exporter ses produits à des taux relativement bas vers les marchés des Etats-Unis et d'Europe. De tout temps, l'industrie du bois du Nouveau-Brunswick a bénéficié de faibles taux de transport en raison des distances relativement réduites entre les forêts et les usines de transformation. Cette industrie tire également parti d'une infrastructure bien développée (routes, ports, etc.). Cependant, comme on l'a souligné plus haut, ces avantages quant aux coûts du bois risquent de disparaître, en raison de la raréfaction des fibres ligneuses par rapport à la demande.

D'après l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel de la croissance forestière au Nouveau-Brunswick est l'un des meilleurs dans l'est du Canada. Il serait possible, grâce à une gestion intensive des forêts, d'accroître la quantité et la qualité de cette ressource et, donc, de freiner l'augmentation du prix des fibres ligneuses à l'industrie de transformation.

L'entente forestière auxiliaire actuelle entre le Canada et le Nouveau-Brunswick a accordé une importance considérable à la sylviculture. Les fonds prévus par cette entente auxiliaire ont financé la mise au point d'un programme de reboisement à la cadence de 12 120 hectares par an. L'industrie reboise actuellement environ 12 120 hectares de ses terres en propriété perpétuelle par an. La poursuite du programme de reboisement sur les terres de la Couronne à cette cadence coûtera plus de \$6 millions courants par an.

Des sommes importantes, provenant principalement des fonds publics provinciaux, ont été dépensées pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les coûts entraînés par cette lutte ont atteint de \$8 à \$10 millions par an; l'industrie en a assumé le tiers et le reste a été absorbé par la province.

Actuellement, le gouvernement provincial réévalue sa politique touchant les ressources forestières, grâce à la participation de plusieurs groupes de travail qui rassemblent des représentants de l'industrie et du gouvernement. Il est nécessaire de prendre une décision concernant la politique forestière, en particulier dans les domaines de l'allocation des fibres et de la gestion des forêts, si l'on veut poursuivre une planification efficace au niveau fédéral et provincial. En ce qui concerne le secteur primaire, les autres possibilités qui s'offrent sont reliées à la nécessité d'accroître l'efficacité de

l'exploitation et d'améliorer l'utilisation des ressources en accélérant la mécanisation et en formant la main-d'oeuvre nécessaire. Un élan a été donné dans cette direction par l'entente auxiliaire.

La productivité, en ce qui concerne l'abattage primaire, ne représente que de 65 à 70 % de la moyenne au Canada. Cet écart n'est pas complètement compensé par des échelles de salaires plus basses, ce qui met l'industrie du Nouveau-Brunswick dans une situation défavorable en ce qui concerne l'élément main-d'oeuvre qui entre dans les coûts du bois.

L'occasion se présente d'entreprendre un programme intensif de modernisation, de rationalisation et de mise au point de nouveaux produits dans l'industrie des pâtes et papiers au Nouveau-Brunswick. On peut énumérer comme suit les avantages de ce programme :

- 1) amélioration de l'efficacité et de la productivité de la fabrication;
- 2) amélioration de l'adaptation des installations de transformation en fonction des ressources et des marchés disponibles et, par conséquent, amélioration de l'utilisation de la fibre ligneuse;
- 3) réduction de la pollution et observation des normes fédérales-provinciales;
- 4) réduction de la dépendance vis-à-vis des achats d'énergie à l'extérieur;
- 5) augmentation de l'intégration entraînant une amélioration de l'efficacité et une réduction des coûts d'exploitation;
- 6) augmentation de la transformation se traduisant en une augmentation de la valeur ajoutée et de l'emploi.

Une large part de l'industrie doit se moderniser pour demeurer concurrentielle et pour conserver sa part des marchés existants. La modernisation, sans aucune tendance importante vers la production de biens à valeur plus élevée, entraînera des fléchissements par rapport aux niveaux actuels de l'emploi. Un programme de modernisation devrait se poursuivre pendant quinze à vingt ans. Dans le cas de certaines des usines plus anciennes, il pourrait être nécessaire de reconstruire complètement les installations de production. On a estimé récemment à environ \$660 millions le coût d'un programme de modernisation et de rationalisation.

La situation des ressources, décrite antérieurement, jointe au fait que les usines anciennes devront éventuellement être complètement reconstruites et que les fabriques de pâtes et papiers doivent avoir une certaine taille pour être économiques, limite les options qui s'offrent quant à la rationalisation et à l'expansion. L'inventaire des ressources, financé en vertu de l'entente auxiliaire, sera terminé cette année. A l'avenir, les options concernant le secteur de la transformation devront faire l'objet d'une évaluation prudente pour s'assurer que la demande de fibres correspond aux ressources disponibles.

Puisqu'on s'attendait à des coûts de ressources désavantageux, les investissements dans les installations pour le traitement des pâtes et papiers ont été limités. Plusieurs des usines du Nouveau-Brunswick sont extrêmement anciennes et inefficaces.

Toutefois, certaines fabriques ont bénéficié, ou bénéficient actuellement, d'investissements importants. A cet égard, on mentionnera le programme d'expansion et de modernisation de \$98 millions à l'usine Fraser, d'Edmundston, qui doit aboutir à une reconstruction complète, ainsi que les petits programmes d'expansion de Sainte-Anne Nackawic, Acadia, MacMillan Rothesay et Consolidated Bathurst. Les fermetures se sont limitées à des exploitations à technologie dépassée et ont entraîné la perte de près de 500 emplois, soit 10 % de la population active, au cours des deux dernières années.

Aucune des fabriques de pâtes et papiers du Nouveau-Brunswick n'observe les normes fédérales-provinciales en matière de lutte contre la pollution. En conséquence, elles font toutes face à des dépenses importantes dans ce domaine. Les fabriques considèrent ces dépenses comme étant un " poids mort ", (c'est-à-dire comme non productives) et la plupart des dépenses susceptibles de rapporter ont déjà été entreprises. Plusieurs parmi les plus anciennes usines ne peuvent envisager ces dépenses en matière de lutte contre la pollution comme réalisables sur le plan économique.

En général, les fabriques de pâtes et papiers du Nouveau-Brunswick utilisent plus d'énergie au cours de la phase de production que les autres fabriques canadiennes et elles achètent plus d'énergie à des sources extérieures. Ce fait, combiné avec l'écart croissant entre le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada en ce qui concerne les coûts en énergie, met les producteurs dans une situation de plus en plus désavantageuse sur le plan de ces coûts. On pourrait accroître le degré d'autosuffisance en matière énergétique, par exemple, en brûlant les déchets de bois, l'écorce, etc.

Il semble nécessaire d'accroître la recherche et le développement pour augmenter l'efficacité et les bénéfices à long terme. Au Canada, les dépenses consacrées à la recherche et au développement, en tant que proportion des ventes de pâtes et papiers, ont diminué ces dernières années. On a fait très peu d'études sur les problèmes particuliers au Nouveau-Brunswick. La recherche et le développement pourraient porter sur les techniques utilisées pour réduire les coûts du bois et de l'exploitation, sur la gestion forestière intensive, sur les nouvelles méthodes pour réduire les coûts de l'énergie et de la pollution, sur les méthodes de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, ainsi que sur la mise au point de nouveaux produits convenant aux ressources dont dispose le Nouveau-Brunswick.

La pâte à papier et le papier journal représentent presque toute la production de l'industrie papetière du Nouveau-Brunswick. De nombreux producteurs constituent les fournisseurs résiduels de ces produits de faible valeur sur les marchés mondiaux; ils sont, par conséquent, les premiers à se ressentir de la récession lorsque la demande est peu active et les derniers à récupérer lorsque la situation s'améliore. On exporte environ 95 % de la production de ces deux produits, les principaux marchés étant l'Europe et les Etats-Unis. Les barrières tarifaires et non tarifaires à l'exportation de ces produits sont, en général, minimales, mais il en existe d'importantes pour les produits de plus grande valeur.

Le problème fondamental auquel les scieries ont à faire face est la pénurie de billes de qualité. Le diamètre moyen des billes décroît et on constate un haut taux de pourriture. Par exemple, les approvisionnements en billes sur la base d'un rendement soutenu, sont estimés à 141 millions de mètres cubes pour des billes dont la plus petite extrémité est de 127 mm de diamètre au minimum. Cette industrie a la capacité nécessaire pour scier 197 millions de mètres cubes, avec toutes les scieries, sauf quelques-unes, plus importantes, ne fonctionnant qu'avec une équipe par jour. Beaucoup d'usines plus petites ont de la difficulté à s'approvisionner toute l'année et n'ont que des activités saisonnières. Au fur et à mesure que l'on procédera à la rationalisation et à la modernisation, on assistera à une diminution de l'emploi et à la fermeture de plusieurs usines plus petites.

En partie en raison de ce problème d'approvisionnement en bois, au cours des dernières années, l'industrie du bois tendre a fonctionné bien au-dessous de sa capacité de production, la production effective étant d'environ 60 % de la capacité estimée. Sur les 120 scieries actuellement en activité, environ 25 à 35 des grosses entreprises peuvent demeurer rentables. Ces scieries, exploitées sur la base de deux équipes par jour,

pourraient utiliser à elles seules toutes les coupes admissibles de bois tendre. Le rendement en bois dur n'a atteint, en moyenne, que 50 % de la capacité de production de 23 millions de mètres cubes. Toutefois, en réalité, les besoins de la production et la quantité de bois disponible semblent s'équilibrer en ce qui concerne le bois dur.

Malgré les sommes importantes consacrées à la modernisation et à l'implantation de grosses scieries ces dernières années, la productivité de la main-d'oeuvre a baissé en tant que proportion de la moyenne canadienne. Il semble que cela résulte principalement du sciage de quantités croissantes de bûches petites ou pourries.

Les scieries du Nouveau-Brunswick produisent une gamme étendue de bois tendre et de bois dur, la production la plus importante étant celle du bois tendre de construction débité. Environ 60 % de la production est dirigée vers les marchés des provinces de l'Atlantiques, les 40 % restants étant expédiés dans le nord-est des Etats-Unis. La plupart du bois du Nouveau-Brunswick est expédié vert et des installations supplémentaires pour le séchage du bois agrandiraient le marché du bois de construction tout en favorisant la croissance de l'industrie des produits forestiers secondaires. A une ou deux exceptions près, l'industrie du Nouveau-Brunswick manque de techniques et de ressources nécessaires pour pousser efficacement la commercialisation. Les perspectives du marché semblent bonnes à moyen terme, surtout lorsqu'on considère la pénurie croissante de bois tendre dans le nord-est des Etats-Unis.

On pourrait moderniser et rationaliser l'industrie du sciage existante et en retirer les avantages suivantes :

- 1) augmentation du rendement du bois tendre, mais sans augmentation de la capacité productrice;
- 2) accroissement de l'efficacité grâce à a) l'augmentation du rendement par usine et b) l'amélioration de la manutention et du sciage de billes plus petites et de qualité inférieure et enfin c) une meilleure intégration avec l'industrie des pâtes et papiers.

L'industrie des produits forestiers secondaires du Nouveau-Brunswick produit une grande variété de produits, dans un grand nombre de petites usines, spécialement destinés au marché local. Ces produits sont diversifiés et comprennent notamment du bois travaillé, des fermes de toit, des boîtes et tonneaux, des plateaux pour le transport, du bois préservé, des poignées, des clôtures, des panneaux agglomérés, des maisons mobiles et préusinées.

L'industrie des produits forestiers secondaires dessert essentiellement le marché local de la province et, par conséquent, son expansion est limitée par la croissance de ce marché. De plus, on s'attend que le taux de croissance du marché de la construction d'habitations baisse dans les années 80, les mises en chantier étant réduites du fait de la diminution du nombre de nouveaux ménages. Les droits de douane imposées par les Etats-Unis sur les produits forestiers ouvrés ont eu pour effet de limiter les producteurs du Nouveau-Brunswick au seul marché local. Les réductions tarifaires récemment consenties par les Etats-Unis lors des NCM se limitent aux panneaux agglomérés et à divers autres produits du bois qui ne constituent pas une part très importante de la production provinciale.

Cependant, il serait possible de :

1. Mettre au point des produits et de développer des marchés pour l'utilisation du bois de petites dimensions et de qualité inférieure, de plus en plus courant au Nouveau-Brunswick. Ce bois pourrait servir par exemple, dans le domaine de la fabrication d'éléments de mobilier, de produits du bois stratifiés, de plateaux de transport, etc. Par suite des négociations du GATT, les droits de douane américains sur les pièces détachées de mobilier seront réduites.
2. Mettre au point des produits et développer des marchés de plus grande valeur pour l'industrie des panneaux agglomérés de la province.

5.4 L'extraction minière

Bien que l'industrie minière n'ait enregistré qu'une croissance modeste au chapitre de la production et de l'emploi depuis 1971, elle continue à tenir la troisième place parmi les industries productrices de biens, derrière l'industrie forestière et l'agriculture, et les industries connexes, sur la base de sa contribution au produit provincial brut.

Les environs de Bathurst dans le nord-est du Nouveau-Brunswick contiennent certains des dépôts de minerai de plomb-zinc les plus riches et les plus vastes du monde. Les travaux ont repris, après un an de suspension en raison du déclin des marchés, pour ce qui est de l'expansion de la mine de plomb-zinc de la Brunswick Mining and Smelting. Cette expansion, lorsqu'elle sera achevée au début de 1980, fera de cette mine la plus importante de ce genre au Canada et accroîtra d'un tiers la production de métal commun du Nouveau-Brunswick.

Cette expansion achevée, on pourrait établir une raffinerie de zinc de 100 000 tonnes métriques par an et agrandir la raffinerie de plomb existante. La construction de la raffinerie de zinc, au coût de \$200 millions entraînerait la création directe de plus de 400 emplois et le traitement accru d'une ressource importante. A la suite d'un examen fédéral-provincial de cette perspective, on a conclu que ce projet était valable, à long terme, au point de vue commercial et qu'il rapporterait des avantages économiques substantiels à la province et au pays.

L'obstacle majeur au développement d'une fonderie de zinc est le marasme actuel du marché mondial du zinc. Toutefois, la demande à moyen et à long terme de concentré de zinc et du métal demeure favorable. Cependant, un surplus de la capacité d'affinage par rapport à la production minière laisse prévoir que l'écart entre le prix du métal et celui du concentré pourrait bien diminuer. De tout temps, l'affinage a rapporté moins que l'extraction minière. D'autre part, ce développement donnera au producteur intégré sa propre source de concentré.

Un autre obstacle tient à la pratique de nombreux pays étrangers de subventionner la construction d'affineries de zinc. Un grand nombre de ces usines, qui n'ont pas accès à un approvisionnement de concentré garanti, doivent compter sur l'existence de mesures protectionnistes pour survivre.

Les droits de douane imposés sur le zinc exporté aux Etats-Unis, qui représenterait le marché le plus important pour une fonderie de zinc du Nouveau-Brunswick, et en Europe sont élevés par rapport à la valeur ajoutée, lorsqu'on convertit le concentré en métal, et ils constituent le principal facteur de découragement à l'importation.

Le zinc est utilisé principalement dans la fabrication de l'acier galvanisé, en alliage avec l'aluminium pour le moulage sous pression, et avec le cuivre pour obtenir du laiton. On prévoit que la perte des marchés pour les pièces coulées en zinc sera contrebalancée par la croissance marquée des applications du zinc pour lutter contre la corrosion, dans l'industrie automobile et la construction. Les Etats-Unis ne couvrent actuellement que 40 % de leurs besoins de zinc.

Le MEER et la province du Nouveau-Brunswick ont récemment conclu une entente en vue de partager, avec la Brunswick Mining and Smelting, le coût des études techniques et de conception de la fonderie projetée. On compte que ces travaux seront achevés dans deux ans et permettront à la construction de progresser rapidement lorsque la situation du marché s'améliorera.

Comme on l'a mentionné plus haut, l'exploitation des gisements de minerai a été entravée dans la région de Bathurst à cause des faibles taux de rendement de ces minéraux complexes lorsque les techniques de traitement classiques sont utilisées. L'entente auxiliaire actuelle entre le Canada et le Nouveau-Brunswick à propos des minerais a permis de subventionner la recherche sur les techniques de traitement. Les résultats de ces recherches sont encourageants et pourraient conduire à la mise à l'essai d'une nouvelle technique de traitement.

Trois gisements de potasse se situent à des étapes variées de développement dans la région de Sussex. La Potash Company of America, après avoir consacré \$106 millions à l'exploitation de cette mine, s'attend à extraire la potasse à la cadence de trois quarts de million de tonnes annuellement, dès la fin de 1981, et à employer 250 personnes. Un deuxième gisement, récemment acheté par la Denison Mines Ltd., fait l'objet d'études géologiques et de génie. Cette société a l'intention de consacrer environ \$150 millions à la mise en valeur de cette mine afin d'être en mesure d'exploiter ce gisement dès 1983, avec une main-d'oeuvre d'environ 400 personnes. Il se pourrait qu'un communiqué sur l'exploitation du troisième gisement soit préparé sous peu.

Les gisements de potasse de Sussex, avantageusement situés en ce qui concerne le transport par eau vers la côte est des Etats-Unis, offrent des possibilités pour l'installation d'un complexe chimique intégré, c'est-à-dire pour la fabrication d'engrais composés et d'autres produits chimiques à usage industriel à base de roche phosphatée importée, d'acide sulfurique fabriqué au Canada et de potasse. Cette éventualité se fonde sur la possibilité, étant donné que la potasse est exportée vers la côte est, de ramener par bateau la roche phosphatée de la Floride et à la condition que l'on puisse obtenir, comme dérivé de la fonte du plomb, de l'acide sulfurique.

Etant donné qu'il faut diriger la potasse de la région de Sussex vers la côte est des Etats-Unis, il faudra probablement envisager la mise sur pied d'installations pour le chargement en vrac dans le port de Saint-Jean.

La production de la houille au Nouveau-Brunswick a connu un déclin au cours des dernières années, mais sa capacité a récemment été accrue grâce à la construction d'une nouvelle dragline à la mine de Minto. De riches gisements houilliers existent également dans la région du comté de Kent. De plus, l'entente auxiliaire sur les minerais a contribué au financement d'un programme de forage de grande portée pour déterminer l'étendue des gisements de houille de la province. La teneur

élevée en soufre et en cendre de la houille du Nouveau-Brunswick limite, à cause de facteurs économiques et de protection de l'environnement, l'accroissement de son utilisation en tant que source d'énergie. On procède actuellement à plusieurs expériences destinées à purifier la houille. Il serait possible de construire, au coût de \$2 millions, une usine de désulfuration pour purifier la houille. De plus, cette expérience pourrait conduire à une réduction de la teneur en cendre et permettre d'abaisser les coûts du transport vers l'utilisateur.

On a récemment fait savoir qu'on est à développer au stade de la production une mine de tungstène, d'étain, de bismuth et de molybdène à Mount Pleasant, dans le comté de Charlotte. On a estimé les coûts du développement à environ \$80 millions, et le nombre d'emplois miniers à au moins 150.

Le Nouveau-Brunswick a des réserves étendues de tourbe et, bien que 15 % seulement de la superficie connue soit actuellement en exploitation, il fournit 25 % de la production de tourbe au Canada, ce qui le place au deuxième rang, après le Québec.

Il serait possible de développer l'industrie en vue de traiter la tourbe pour en tirer divers produits. Un inventaire de cette ressource, effectué en vertu de l'entente auxiliaire sur les minéraux et les combustibles, est la première étape pour déterminer le potentiel des réserves en vue de la fabrication de produits dérivés de la tourbe, ainsi que de l'utilisation de la tourbe pour la production de vapeur et d'électricité.

L'exploration minière, estimée d'après les concessions enregistrées, a été récemment soutenue, grâce à la recherche d'uranium dans la partie sud de la province.

5.5 La fabrication non axée sur les ressources

On peut diviser le secteur de la fabrication non axée sur les ressources en deux parties : les industries qui desservent surtout les marchés locaux, provincial et régionaux, et celles dont les produits sont destinés à l'exportation, ou à remplacer les importations sur le marché canadien.

Le marché local et celui des provinces de l'Atlantique continueront à offrir des possibilités de production, non seulement sur les marchés de consommation, mais également sur les marchés de l'industrie et du gouvernement. Toutefois, pour de nombreux produits, la part du marché des provinces de l'Atlantique qui devrait être captée par un producteur éventuel, est si importante qu'elle empêche sa viabilité.

L'accroissement des activités en vue de la production pour ces marchés dépendra d'une commercialisation énergique et de la mise au point des produits, ainsi que de l'amélioration continue de l'efficacité et de la rentabilité. L'entente auxiliaire sur le développement industriel a aidé, dans une certaine mesure, les producteurs dans ces domaines.

Une grande partie de la croissance de la production pour les marchés provincial et régionaux se poursuivra dans la région de Moncton qui occupe une position stratégique lui permettant de desservir les marchés des provinces Maritimes.

L'existence de transport par eau à coûts modiques à partir du port de Saint-Jean permet aux industries d'approvisionner la côte est des Etats-Unis et l'Europe. Cependant, les efforts, au cours des dernières années, en vue d'implanter des entreprises pour approvisionner les marchés intérieurs et d'exportation n'ont rencontré qu'un succès mitigé.

Des terrains viabilisés étendus, à vocation industrielle, ont été financés en vertu de l'entente auxiliaire sur le développement industriel pour attirer les investissements vers la province. Il en résulte que le coût et l'accessibilité des terrains industriels ne pose plus un obstacle sérieux au développement des industries manufacturières.

Les possibilités de diversifier l'assise manufacturière changent avec l'évolution du marché et de la technologie. De plus en plus, les efforts en vue de la diversification industrielle devront s'appuyer sur une meilleure recherche concernant le potentiel, les clients et les avantages de l'emplacement du Nouveau-Brunswick.

La mise en place d'un complexe d'industries lourdes près du port en eau profonde de Lorneville demeure prioritaire. Bien qu'il s'agisse encore là plutôt de spéculations, on pourrait y fabriquer des engrais, étant donné l'existence de gisements de potasse, et des produits chimiques, avec la présence possible de gaz naturel, et du ciment pour l'exportation vers l'est des Etats-Unis.

5.6 La construction navale et la réparation des navires

La meilleure possibilité dans les industries manufacturières non axées sur les ressources est l'expansion éventuelle du chantier naval de Saint-Jean en vue d'y construire des transporteurs de gaz naturel liquide, ainsi que des navires pouvant naviguer dans l'Arctique et d'autres navires de fort tonnage.

Le chantier naval du port de Saint-Jean présente l'avantage d'être libre de glaces toute l'année et on y trouve les installations les plus modernes au Canada et un personnel de gestion extrêmement qualifié.

On a proposé un programme d'expansion en deux étapes, au coût de \$50 millions, qui nécessiterait le prolongement et l'élargissement du bassin de radoub intérieur et permettrait à la société de soumissionner, avec quelque chance de succès, pour la construction de transporteurs de gaz naturel liquide utilisables dans les navires de l'Arctique et dans d'autres gros bateaux. On estime que la construction de tels transporteurs pourrait permettre d'accroître la main-d'oeuvre à 2 500 personnes, par rapport au chiffre actuel de 1 600. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a offert à la société \$10 millions sur les \$17 millions nécessaires pour la première étape indispensable de cette expansion, qui vise d'abord à fournir une capacité de réparation des navires. Cet allongement du bassin de radoub permettrait à la société de récupérer les travaux de réparation qui lui ont échappé et d'engager 350 ouvriers de plus.

5.7 Le transport et la construction

Le transport et la distribution du gaz naturel pourraient ouvrir des perspectives importantes au Nouveau-Brunswick. Les nombreuses solutions possibles font l'objet d'un grand nombre de spéculations.

Trois propositions pour le transport du gaz naturel sont actuellement soumises à l'Office national de l'énergie et elles revêtent toutes une grande importance pour le Nouveau-Brunswick.

Pétro-Canada propose un projet pilote pour le gaz de l'Arctique qui implique le transport de gaz naturel liquéfié de l'Arctique vers un port de la côte est, où il serait gazéifié et conduit par pipeline vers les marchés de l'Ontario et du Québec principalement.

La Q & M Pipelines et Trans-Canada Pipelines proposent une extension du pipeline transportant le gaz vers l'est, de Montréal à Québec, et traversant le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. D'après la proposition de la Q & M, à l'origine, la plus grande partie du gaz serait exportée vers les Etats-Unis en passant par Saint-Stephen. Ces propositions porteraient initialement sur l'utilisation du gaz de l'Ouest et, plus tard, du gaz de l'Arctique.

Ces deux propositions concurrentielles auraient une influence importante sur la construction. La proposition de la

Q & M prévoit 5 500 années-personnes de construction dans les zones de transmission et de distribution, au cours de la période de 1980 à 1982.

De nombreuses autres réalisations pourraient dériver de ces projets.

D'après la proposition de la Q & M, des quantités importantes de gaz naturel seraient disponibles au Nouveau-Brunswick à partir de 1983. La disponibilité du gaz naturel offre de nombreuses possibilités dans le domaine industriel, par exemple, on pourrait envisager une aciérie utilisant le gaz naturel pour réduire les boulettes de minerai de fer, la fabrication d'engrais, étant donné la présence de potasse, et le développement d'une industrie qui convertirait au gaz les installations faisant usage d'autres sources d'énergie. De plus, les tuyaux de plastique sont de plus en plus utilisés pour la distribution, et leur fabrication pourrait se faire sur place.

Dès 1983, on s'attend à ce que le gaz naturel disponible en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick remplace l'équivalent de 1,6 million de litres de pétrole par jour, soit environ un dixième de la consommation actuelle. On devrait atteindre l'équivalent de 3,2 millions de litres de pétrole par jour dès 1992.

La proposition de la Trans-Canada Pipeline comprend une solution de remplacement, qui prévoit le transport des surplus de propane du Québec vers les Maritimes. Il s'agirait d'une mesure provisoire pour obtenir les marchés nécessaires au soutien d'un pipeline à gaz éventuel.

On pourrait également expédier le pétrole de l'Arctique par pétrolier vers Saint-Jean, si on le découvre en quantités suffisantes commercialement.

6. RESUME ET CONCLUSIONS

L'économie du Nouveau-Brunswick a fait d'importants progrès depuis 1971, tant par rapport aux années 60 que par rapport à l'ensemble de l'économie canadienne. La croissance de la production au cours de la période 1971-1978 a dépassé celle du Canada par une faible marge.

Toutefois, la croissance de la production a été extrêmement instable. Au cours de la période 1971-1978, les capitaux investis ont dépassé le rythme de croissance au niveau national. On a toujours pu maintenir des investissements importants, depuis 1975, et il en résulte que le secteur du bâtiment apporte de loin la contribution la plus importante à la croissance de la production du secteur producteur de biens. Les investissements favorisaient fortement les services publics, par suite d'un vaste programme d'expansion entrepris par la Commission provinciale de l'énergie. Au cours de cette période, les investissements dans les industries manufacturières n'ont accusé qu'une croissance absolue très faible au cours de cette période et ont diminué constamment en tant que proportion du total des investissements au Canada.

La production manufacturière dans la province a dépassé la croissance enregistrée pour l'ensemble du Canada. La plus grande partie de cette croissance est due aux industries de traitement des produits forestiers et, plus récemment, aux industries de la transformation du poisson. En conséquence, l'économie du Nouveau-Brunswick s'est orientée davantage vers l'exportation, déjà très importante.

Bien que la croissance de l'emploi ait été soutenue, par rapport aux années 60, elle n'a pas été aussi forte que la croissance de la production par rapport au reste du Canada. La croissance a favorisé les industries de capital dans les domaines de l'énergie électrique et de la construction. En outre, les progrès de la productivité, dont le besoin se faisait énormément sentir, ont constitué une grande partie de la croissance de la production dans les industries de transformation des ressources.

La croissance de la population active, gonflée par le renversement de la tendance habituelle vers une migration de sortie nette, et par la hausse des taux d'activité, a dépassé le taux national de croissance.

Le taux de chômage s'est élevé de façon spectaculaire au cours de la période 1971-1978. Les jeunes et les femmes ont été particulièrement touchés, en partie en raison du schème sectoriel de la croissance.

On observe toujours des disparités considérables entre le Nouveau-Brunswick et le Canada. En fait, le revenu gagné par habitant s'est abaissé légèrement au cours de cette période, en tant que proportion de la moyenne canadienne. Les gains en revenu relatif gagné par employé ont été compensés par une baisse relative du nombre de personnes en âge de travailler et effectivement employées.

Les disparités, en ce qui concerne l'emploi et le revenu, entre les régions rurales du nord et les régions urbaines du sud de la province, se sont légèrement accentuées au cours de la période 1971-1978, elles ont ainsi suivi une tendance bien établie. Cependant, depuis 1976, la croissance de l'emploi dans le nord-est de la province a été exceptionnellement forte.

A moyen terme, on prévoit une croissance un peu plus lente que celle qui s'est manifestée depuis 1971 et un taux de chômage proche de son présent niveau, qui est très élevé.

Les secteurs les plus prospères devraient être l'agriculture, les pêches, l'extraction minière et les industries de traitement connexes. Le domaine des produits forestiers sera entravé par la limitation des ressources.

Un certain nombre de problèmes importants relatifs au développement proviennent de la situation économique dans laquelle la province est placée. L'augmentation récente du coût de l'énergie menace la compétitivité de l'économie fortement utilisatrice de l'énergie et axée sur les ressources. On s'attache tout spécialement à trouver des solutions de remplacement du pétrole. Il semble urgent d'élaborer un programme cohérent pour l'exploitation de nouvelles sources d'énergie.

Depuis toujours, les schèmes de développement économique et social ont amené une dispersion relative du peuplement. Il faut attirer les entreprises commerciales et industrielles dans les plus grandes villes de la province et renforcer ainsi les liens entre les régions et à l'intérieur de chaque région.

On envisage la diversification de l'assise manufacturière de la province, dans le cadre de la stratégie de développement fédérale-provinciale, comme étant le meilleur moyen de créer les emplois si nécessaires. Cependant, jusqu'à maintenant, les efforts en vue de la diversification n'ont produit que de faibles résultats et les trois cinquièmes des emplois dans les industries manufacturières se cantonnent dans les industries de transformation des ressources.

Plus récemment, la politique de diversification s'est axée sur une aide accrue aux entreprises existantes et, plus

précisément, aux petites entreprises. On doute que ces entreprises puissent créer suffisamment d'emplois pour contrebalancer, de façon importante, les taux élevés de chômage.

L'accès direct à la mer présente un avantage important, comparativement aux autres régions, pour l'économie du Nouveau-Brunswick. L'amélioration des installations de transport maritime est l'un des moyens d'améliorer la compétitivité des exportateurs du Nouveau-Brunswick, qui sont généralement obligés de se plier aux prix internationaux. Il semble qu'il faille améliorer les installations de plusieurs ports de la province pour pouvoir tirer parti des possibilités qui s'offrent.

Au cours des dernières années, le montant de la dette de la province a considérablement augmenté. Cette situation est due, en grande partie, à la nécessité de garantir la dette de la Commission de l'énergie de la province. De plus, la capacité fiscale de la province a décliné très rapidement par rapport à la moyenne de l'ensemble des provinces. Cela résulte principalement de l'accroissement de la capacité fiscale de l'Ouest du Canada, qui est le fruit d'une économie axée sur de riches ressources naturelles. Cependant, pour 1979-1980, la province a prévu une augmentation des dépenses en faveur du développement économique équivalant au triple de l'augmentation des dépenses sociales, ce qui montre bien qu'elle est engagée dans la voie du développement économique.

Le fait que les exportations du Nouveau-Brunswick sont excessivement dépendantes du marché américain, et que cette province exporte surtout des produits non traités ou semi-traités, rend son économie extrêmement instable. Il faudrait pousser la commercialisation et le développement de produits, afin de diversifier les marchés et d'accroître la transformation, tout en profitant des circonstances favorables qu'offrent la dévaluation du dollar et l'abaissement des obstacles au commerce.

Il serait possible d'accroître la production de toute une gamme de produits agricoles pour lesquels le Nouveau-Brunswick possède certains avantages, sur le plan de la concurrence, grâce à la nature de ses terres et à son climat. Au nombre de ces produits figurent les pommes de terre de semence et de table, les bleuets et d'autres baies, certains légumes, ainsi que la viande de porc et de boeuf. Ces produits, qu'ils soient frais ou surgelés, offrent des possibilités tant sur les marchés locaux que d'exportation. Pour atteindre ce résultat, il serait principalement nécessaire d'améliorer l'efficacité de la production, la commercialisation, le contrôle de la qualité et la distribution.

Il serait possible d'accroître la production des pêches, particulièrement en ce qui a trait aux poissons de fond,

aux harengs et aux crevettes. Pour ce faire, il conviendrait surtout de moderniser la flotte de pêche, d'améliorer la commercialisation et le contrôle de la qualité, et de prendre des mesures en vue de réduire le caractère saisonnier de la production et d'accroître la rentabilité.

C'est le secteur des mines qui présente peut-être les meilleures perspectives. Une expansion de la production du zinc est en cours; deux mines de potasse seront en exploitation au début des années 80, tandis qu'il est possible que d'autres soient ouvertes. On a récemment fait une annonce, à propos de l'exploitation d'un gisement de tungstène, de molybdène, d'étain et de bismuth. Compte tenu d'une amélioration du prix des métaux communs sur le marché international, la possibilité de développer une raffinerie de zinc dans le nord-est du Nouveau-Brunswick existe.

On pourrait moderniser et rationaliser l'industrie provinciale des pâtes et papiers, afin d'améliorer sa compétitivité et de permettre une utilisation plus adéquate des ressources disponibles. La récente pénurie de fibre ligneuse constitue cependant l'obstacle principal. Il faudra poursuivre une gestion forestière intensive pour garder l'équilibre entre l'offre et la demande de bois. Il serait possible de rationaliser l'industrie du sciage afin d'augmenter la production et le niveau de productivité. Le problème fondamental auquel cette industrie se heurte est la pénurie de billes de qualité.

La meilleure perspective dans le secteur des industries manufacturières non axées sur les ressources est l'expansion des installations de construction navale et l'élargissement du bassin de radoub à Saint-Jean, ce qui permettrait de bâtir des navires qui favoriseraient le développement du pétrole et du gaz. Les principaux obstacles sont l'incertitude du marché arctique et les coûts élevés de la construction navale au Canada, par rapport à l'étranger. On pourrait également développer un complexe d'industries lourdes dans le port en eau profonde de Lorneville, près de Saint-Jean. Il existe diverses possibilités de développer la production manufacturière à l'intention des marchés locaux et régionaux. A cet égard, la politique du gouvernement fédéral en matière d'approvisionnements constitue un moyen de stimuler la croissance des industries manufacturières.

Enfin, et pour conclure sur une note plus spéculative, les propositions actuellement examinées par l'Office national de l'énergie en vue de transporter le gaz, et peut-être le pétrole, vers les Maritimes par eau ou par pipeline, pourraient avoir une grande portée pour ce qui est des emplois dans la construction, de la fabrication de transporteurs de gaz naturel liquide, ainsi que du matériel maritime connexe, et des avantages pour l'industrie résultant de l'accessibilité du gaz naturel.

